

CÉS. TONDINI DE QUARENGHI

BARNABITE

ÉTUDE

928

SUR LE

CALENDRIER LITURGIQUE

DE LA NATION ARMÉNIENNE

AVEC

LE CALENDRIER ARMÉNIEN DE 1907

D'APRÈS

LE "TONATZOUYTZ" DU CATHOLICUS SIMÉON D'ERIVAN (1771).

Prix f. 2

ROME

PUSTET, éditeur pontifical.

1906

RATISBONNE — NEW-YORK — CINCINNATI.



SISMANOGLIO
MEGARDO

CÉS. TONDINI DE QUARENGHI

PARNABITE

ÉTUDE

SUR LE

CALENDRIER LITURGIQUE

DE LA NATION ARMÉNIENNE

AVEC



LE CALENDRIER ARMÉNIEN DE 1907

D'APRÈS

LE "TONATZOUYTZ" DU CATHOLICOS SIMÉON D'ERIVAN (1774).



ROME

PUSTET, éditeur pontifical.

1906

RATISBONNE — NEW-YORK — CINCINNATI.



SISMANOGLIO
MEGARO

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. III
------------------------	--------

PREMIÈRE PARTIE

Dispositions générales.

§ 1.	Toutes les fêtes sont mobiles, à l'exception de six	p. 1
§ 2.	Système des fêtes d'après les jours de la semaine	" 2
§ 3.	Les trois types d'offices de l'Eglise arménienne	" 4
§ 4.	Calendrier civil et comput pascal	" 5
§ 5.	Les 24 semaines de la grande période <i>pascale</i> , avec la mobilité de <i>trente-cinq</i> jours	" 7
§ 6.	Les 22 semaines de la grande période <i>extra-pascale</i> , avec la mobilité de <i>sept</i> jours	" 8
§ 7.	Système de compensation pour les divers groupes hebdomadaires des fêtes, des deux grandes périodes	" 9
§ 8.	Dispositions en vue d'assurer l'uniformité	" 10
§ 9.	Une remarque dans l'éventualité d'un accord de toute la Chrétienté, pour une simplification des règles <i>pascales</i>	" 12
§ 10.	Un important document du St. Siège se rapportant à la simplification des règles <i>pascales</i>	" 13

DEUXIÈME PARTIE

Distribution des fêtes d'après les diverses périodes.

§ 1.	Fête et Octave de la Théophanie	p. 18
§ 2.	Période de la Théophanie; durée variable de cette période et dispositions relatives	" 19
§ 3.	L'ordre des fêtes des Saints assignées à la période de la Théophanie.	" 21
§ 4.	Période de l' <i>Aratchavor</i> , ou les trois semaines antérieures au Carême.	" 22
§ 5.	Période du Carême	" 24
§ 6.	Période du temps pascal	" 26
§ 7.	Période de la Pentecôte.	" 28
§ 8.	Période de la Transfiguration. Durée variable de cette période.	" 31
§ 9.	L'ordre des fêtes pendant quatre semaines	" 31
§ 10.	La grande période <i>extra-pascale</i> avec mobilité de sept jours et ses subdivisions.	" 33
§ 11.	Durée variable de chaque subdivision.	" 33

§ 12. Période de l'Assomption.	p. 34
§ 13. Période de l'Exaltation de la Sainte Croix	" 36
§ 14. Période de l'Avent.	" 40
§ 15. Particularités dans la dernière partie de l'Avent	" 42
Quelques mots sur le jeûne et l'abstinence	" 42

CALENDRIER LITURGIQUE ARMÉNIEN

POUR L'ANNÉE JULIENNE 1907.

D'après le <i>Tonatzouytz</i> du Catholicos Siméon d'Erivan (1774)	p. 45
--	-------

NOTES PRINCIPALES

Quelques données statistiques (<i>Introd.</i>)	p. v
Principales différences entre le Calendrier des Arméniens catholiques et celui du reste de la nation (<i>Id.</i>)	" vi
L'ancienne année <i>sothiaque</i> des Egyptiens et des Arméniens.	" 5
La chronologie nationale arménienne	" 5
Sur la paternité des règles pascales grecques et arméniennes	" 6
S'il est vrai que les Arméniens soient des Eutychiens. A quoi pourrait servir un écrit de Newman.	" 21
Le fête de la Trinité chez les Arméniens	" 28

SISMANOGLIO
MILANO

NB. Dans l'éventualité d'un accord de toute le Chrétienté pour célébrer Pâques le 3^e dimanche après l'équinoxe (p. 15), le lecteur trouvera à p. 13 la « *Table pascale perpétuelle* » de l'Eglise arménienne, et, à p. 17, la « *Table pascale perpétuelle* » de l'Eglise latine qui, étant basée sur le 21 mars comme date de l'équinoxe, deviendrait, aussi, celle de toute le Chrétienté orthodoxe.

INTRODUCTION

Un Calendrier qui, par la singularité — j'allais presque dire par l'originalité — de son mécanisme et de ses dispositions, se recommande tout particulièrement à l'attention de ceux qui s'intéressent à la formation des liturgies orientales, c'est le Calendrier liturgique de la nation arménienne. J'en ai été tellement frappé qu'il m'a paru digne d'une notice dans un périodique destiné, comme le *Bessarione*, à propager et à vulgariser la connaissance des choses de l'Orient.

Ce Calendrier, dont la création remonte à l'époque où, après avoir été entièrement convertie à la foi par S. Grégoire l'Illuminateur († vers 325), la nation arménienne jouissait encore du bienfait de l'unité religieuse, est le même pour tous les Arméniens; pour ceux qui sont unis avec Rome comme pour les autres, mais avec une particularité, concernant ces derniers, qui doit être relevée. Ainsi qu'on va le voir, le mécanisme spécial du Calendrier liturgique arménien exige que les fêtes des Saints ne puissent être célébrées qu'en certains jours de la semaine et qu'elles soient, d'une année à l'autre, constamment déplacées, non sans créer parfois des doutes et des complications dans les rubriques. Pendant de longs siècles, on s'en remit, pour régler ces cas, aux évêques de chaque diocèse; le calendrier national demeurait essentiellement le même, mais l'uniformité en souffrait. Ce n'est qu'en 1774 que le Catholicos Siméon d'Erivan publia un travail où tous ces cas étaient prévus et résolus d'avance, avec une ordonnance qui en prescrivait l'usage. C'est ce qui fut fait et on obtint, ainsi, pour la grande majorité de la nation arménienne, la complète uniformité (1).

(1) D'après les données les moins inexactes que, faute d'une statistique officielle, j'ai pu me procurer, le nombre des Arméniens monte à 4 millions dont un peu plus de 200,000 sont unis avec Rome. Le chef religieux de tous les autres

Or, l'avantage de cette complète uniformité manque, pour des circonstances locales et autres, aux Arméniens catholiques qui s'en tiennent encore, pour ce qui concerne la distribution, dans les cas douteux, des fêtes des Saints, à ce qui était, avant 1774, la pratique de toute la nation. De plus, les catholiques font usage, d'après les divers pays et les divers diocèses, de deux Calendriers: le julien et le grégorien. C'est cette double circonstance qui m'a déterminé à prendre pour base de mon travail l'ordonnance du Catholicos Siméon d'Erivan qui représente fidèlement, jusque dans les détails, le Calendrier liturgique de la grande majorité de la nation arménienne, mais en y joignant, toutefois, pour ce qui concerne les quelques rares particularités des Arméniens catholiques, des indications empruntées à un des types les plus autorisés du Calendrier de ces deniers ⁽¹⁾.

Je dois les indications contenues dans cette étude à l'insigne obligeance du Patriarche arménien de Constantinople, Sa Béatitudo Mgr Malachie Ormanian. Pendant un assez long séjour que je fis à Constantinople, ce prélat, un de plus marquants et des plus instruits de sa nation, voulait bien suivre avec sympathie la campagne que j'y menais en faveur de l'unification des dates et des fêtes chrétiennes unification à laquelle il déclare qu'il serait heureux de prêter son con-

est le Catholicos d'Etchmiadzin, en Russie. Du siège suprême d'Etchmiadzin dépendent *religieusement* les deux Catholicos de Sis et d'Aghmatar, et les deux patriarches arméniens de Jérusalem et de Constantinople. Le dernier — actuellement Mgr. Ormanian — est aussi l'unique chef de la nation reconnu par le gouvernement ottoman et, à ce titre, les deux Catholicos de Sis et d'Aghmatar et le patriarche de Jérusalem sont reconnus comme dépendant politiquement du patriarche de Constantinople.

Les Arméniens catholiques de l'Empire ottoman ont pour chef religieux et civil le Patriarche de Cilicie — actuellement Mgr. Paul Pierre XII Sabbaghian — qui réside à Constantinople. Ceux de Russie dépendent de l'évêque latin de Saratoff; ceux d'Autriche-Hongrie ont un métropolitain arménien à Lemberg; ceux de la Perse un évêque à Ispahan, et ceux de l'Egypte un évêque à Alexandrie.

(1) Les principales différences ou particularités du Calendrier des Arméniens catholiques sont la célébration, à part, de la fête de la Trinité, qui, pour le reste de la nation, est jointe à celle de la Pentecôte; puis la célébration de Noël le 25 décembre, tandis que cette fête est jointe, pour tous les autres Arméniens, à celle de l'Épiphanie. Aussi les catholiques célèbrent à deux dates fixes (19 mars et 24 juin) les deux fêtes de S. Joseph et de S. Jean Baptiste. On ne dira certainement pas que le Calendrier des catholiques a été, pour cela, dénationalisé.

cours, si cela était en son pouvoir. C'est ce qui m'enhardit à lui demander des informations et des notes sur le Calendrier liturgique de sa nation, et telle est la genèse du présent travail. Si on le trouve utile, on ne manquera point d'en savoir aussi gré au prélat qui m'a mis à même de le rédiger.

Tout cela pour le Calendrier liturgique arménien, en pleine conformité avec l'ordonnance de 1774. Pour ce qui est maintenant du Calendrier des Arméniens catholiques, un travail analogue au mien avait déjà été publié par le P. Nicolas Nilles S. J. dans le 2^e volume de son important ouvrage : *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis* (deuxième édit. Innsbruck, Rauch, 1897, pp. 553-639). J'en ai pris connaissance quand la présente étude était déjà achevée et, les deux calendriers étant au fond le même, ma première impression fut que les deux publications faisaient double emploi.

Mais la réflexion et un examen plus attentif m'en détrompèrent. D'abord, celle du P. Nilles rédigée en langue latine et consignée en un ouvrage relativement fort coûteux est, par là même, à la portée d'un petit nombre seulement d'érudits, et ne peut beaucoup servir à populariser, en Occident, la connaissance du Calendrier liturgique de la nation arménienne. Donc, rien qu'à ce titre, je n'avais pas travaillé inutilement. Ensuite, les deux écrits m'ont paru se compléter et s'éclaircir mutuellement. Aussi, et mieux encore, celui du P. Nilles nous rend le précieux service de prouver, à qui serait tenté d'en douter, que le Calendrier des Arméniens catholiques, auquel je ferai de constants renvois, est, de fait, essentiellement le même que celui de toute la nation. Enfin, puisque le savant professeur de l'Université de Innsbruck a enrichi sa notice de plusieurs indications, biographiques et bibliographiques, je n'ai pas manqué de signaler, suivant l'ordre des fêtes, la page de son ouvrage où l'on trouvera les renseignements qui s'y rapportent.

Pour ce qui concerne, enfin, l'orthographe des mots arméniens, j'ai suivi les indications de Mgr Ormanian qui s'en est tenu aux anciennes règles, au système considéré comme classique.

 SISMAINOGILIO
MEGARPO

PREMIÈRE PARTIE.

Dispositions générales.

1. Toutes les fêtes sont mobiles, à l'exception de six. — 2. Système des fêtes d'après les jours de la semaine. — 3. Les trois types d'offices de l'Eglise arménienne. — 4. Calendrier civil et comput pascal. — 5. Les 24 semaines de la grande période pascale, avec la mobilité de 35 jours. — 6. Les 22 semaines de la grande période extra-pascale, avec la mobilité de sept jours. — 7. Système de compensation pour les divers groupes hebdomadaires des fêtes de chacune des deux périodes. — 8. Dispositions en vue d'assurer l'uniformité. — 9. Une remarque, dans l'éventualité d'un accord de toute la Chrétienté pour une simplification des règles pascales. — 10. Un important document du St. Siège se rapportant à la simplification des règles pascales.

§ 1. *Toutes les fêtes sont mobiles, à l'exception de six.*

Je ne pourrais mieux commencer cette notice sur le Calendrier liturgique de l'Eglise nationale arménienne, qu'en relevant une particularité qui le distingue de celui de toutes les autres Eglises chrétiennes. Celles-ci, en effet, célèbrent toutes leurs fêtes à des dates fixes du Calendrier civil, en n'exceptant de cette règle que la fête de Pâques et les quelques fêtes qui en dépendent et qu'on appelle pour cela *mobiles*, et ce principe n'est nullement infirmé par la translation accidentelle d'une fête fixe, à cause de rencontre avec une fête mobile, ou par les exigences du rite.

L'Eglise arménienne, au contraire, ne compte, aujourd'hui, que six fêtes fixes; elles sont:

- | | | |
|-----------------|-------------------------------------|----------------------|
| 1. 6 janvier, | <i>La Théophanie</i> ⁽¹⁾ | } de la Ste. Vierge. |
| 2. 14 février, | <i>La Purification</i> | |
| 3. 7 avril, | <i>L'Annonciation</i> | |
| 4. 8 septembre, | <i>La Nativité</i> | |
| 5. 21 novembre, | <i>La Présentation</i> | |
| 6. 8 décembre, | <i>La Conception</i> | |

(1) La *Théophanie* (*Θεοφάνεια*), étymologiquement *Manifestation de Dieu* est, dans le Calendrier religieux arménien, la fête collective de tous les mystères qui se sont passés avant que Jésus-Christ se manifestât dans sa vie publique. La Nativité et l'Adoration des Mages y ont, naturellement, la place principale, et c'est pourquoi le 6 janvier (v. st.) est, en même temps, le Noël et l'Epiphanie des Arméniens, à l'exception des catholiques.

Dans cette énumération j'ai considéré la veille de la Théophanie et les jours de son octave comme ne faisant qu'un avec la fête elle-même; sans quoi il faudrait, évidemment, porter le nombre des fêtes fixes de six à quatorze. Toutes ces fêtes sont aussi fixes chez les Arméniens catholiques (*Nilles*, II, pp. 556-558).

De ces six (ou quatorze) fêtes, celle de la Nativité de la Ste. Vierge date à peine du XIII^{me} siècle, et les deux dernières ne sont célébrées que depuis deux siècles seulement. Quant à la sainte Théophanie, une étude minutieuse des formes liturgiques et des parties des offices prouve qu'elle a été célébrée, autrefois, toujours en dimanche, et non pas à la date fixe du 6 janvier; d'où il suit que soit la veille de la Théophanie, soit tous les jours de l'octave de cette fête, avaient, eux aussi, une mobilité de sept jours. Mais, quoi qu'il en soit de ce point, aujourd'hui, les fêtes que nous venons d'indiquer sont les seules que l'Eglise arménienne célèbre à une date fixe du Calendrier civil.

Pour toutes les autres fêtes, l'Eglise arménienne a adopté le *système des fêtes d'après les jours de la semaine*, ce qui constitue une deuxième particularité qui la distingue de toutes les autres Eglises chrétiennes. Voici en quoi il consiste.

§ 2. *Système des fêtes d'après les jours de la semaine.*

Le système, adopté par l'Eglise arménienne, de distribuer les diverses fêtes d'après les jours de la semaine, est si ancien et général qu'on a toute raison de le considérer comme le système suivi depuis l'origine de cette Eglise. On ne trouve ni dans son histoire, ni dans les traditions qui s'y rapportent, aucune trace soit d'un système antérieur différent de l'actuel, soit d'un changement quelconque survenu, à n'importe quelle époque, dans la distribution liturgique des fêtes arméniennes; c'est de ce silence qu'on est en droit de conclure que le système dont nous allons parler est aussi ancien que l'Eglise arménienne elle-même et qu'il ne peut, en tout cas, être postérieur au commencement du V^{me} siècle, — date de la traduction arménienne de la Bible et de la formation complète et définitive de la liturgie arméniennes.

Cela dit, voici en quoi consiste le système qui fait dépendre des jours de la semaine la célébration des fêtes arméniennes.

Tous les dimanches, sans exception, sont consacrés à la *Résurrection* qui est, par excellence, le mystère rappelé par le dimanche:

dies dominica. Quelquefois on y ajoute une autre fête *dominicale* ⁽¹⁾, mais jamais une fête en l'honneur d'un Saint.

Tous les *vendredis* sont consacrés à la *Crucifixion* et de même qu'on observe, en ce jour, l'abstinence ou le maigre dans la nourriture, ainsi les hymnes et les leçons des offices sont des hymnes et des leçons de pénitence. On peut bien célébrer en vendredi une fête dominicale; mais une fête de Saint ne peut jamais être célébrée ni en dimanche ni en vendredi.

Les *mercredis*, comme les *vendredis*, sont des jours consacrés eux aussi à l'abstinence et aux offices de pénitence; le mercredi étant considéré comme le jour où a eu lieu l'Annonciation et, conséquemment, l'Incarnation. On suit, pour la nourriture et les offices, les mêmes règles que dans les *vendredis*.

Ainsi qu'on le voit, il y a, dans chaque semaine, trois jours dans lesquels ne peut avoir lieu aucune fête de Saint; ce sont le dimanche, le mercredi, et le vendredi. Tous les trois sont exclusivement consacrés au mystère de la Rédemption dont on honore chaque mercredi le commencement, chaque vendredi l'accomplissement et chaque dimanche la glorification ou le triomphe. Les *mercredis* et les *vendredis* sont, parfois, changés en une fête dominicale, mais jamais en une fête de Saint. Quant au dimanche, il est exclusivement réservé aux fêtes dominicales.

Partant, d'après le système adopté par l'Église arménienne, les fêtes de Saints ne peuvent être célébrées qu'en lundi, mardi, jeudi et samedi et, même en ces jours, elles doivent céder la place à toute fête dominicale ou jour d'abstinence ⁽²⁾ qui surviendrait à la même date. Dans l'un et dans l'autre cas, la fête du Saint cesse et se déplace. Aussi faut-il remarquer que les fêtes des Saints qui tombent en lundi, mardi et jeudi peuvent être changées soit en une fête dominicale, soit en un jour d'abstinence, tandis que celles qui tombent en samedi ne peuvent être changées qu'en une fête dominicale.

Come règle générale, chacune de ces trois catégories: fêtes dominicales, fêtes de Saints et jours d'abstinence, garde, dans les offices, son caractère propre et exclusif, sans se confondre ni se combiner avec celui des autres.

(1) Comme on va le voir encore plus loin dans le texte, on appelle *dominicales* toutes les fêtes qui se rapportent au mystère de l'Incarnation, comme aussi toutes celles de la Sainte Vierge qui en fut l'instrument; puis celle de la Sainte Croix sur laquelle la Rédemption fut accomplie; enfin la fête de l'Église, fruit de la Rédemption.

(2) Qu'on se souvienne, une fois pour toutes, que, dans les jours d'abstinence, les offices sont de pénitence.

Les fêtes dominicales et les jours d'abstinence étant, dans le courant de l'année, suffisamment nombreux, il s'ensuit qu'une bonne partie des lundis, mardis, jeudis et samedis se trouve, par là même, enlevée à la célébration des fêtes des Saints. On compte, chaque année, 122 jours environ où l'on peut célébrer une fête en l'honneur des Saints; c'est pourquoi l'Eglise arménienne est obligée de grouper, en un seul jour, la mémoire de plusieurs Saints, en les rangeant d'après l'époque où ils ont vécu, ou d'après quelque raison d'analogie.

§ 3. *Les trois types d'offices de l'Eglise arménienne.*

Les offices de l'Eglise arménienne suivent trois types ou formes différentes, d'après la triple catégorie ci-dessus indiquée des fêtes dominicales (*Terouni*), des fêtes des Saints (*Srbots*), et des jours de pénitence ou d'abstinence (*Pahk*).

Dans la catégorie des *fêtes dominicales* entrent toutes les fêtes qui se rapportent à l'Incarnation; celles de la Ste. Vierge, de la Sainte Croix et, enfin, de l'Eglise. Ces fêtes ont, chacune, des cérémonies plus ou moins différentes et solennelles: avec des hymnes et des cantiques propres à chacune d'elles.

Les *fêtes des Saints* ont des offices moins pompeux. Seulement les plus célèbres d'entre eux ont des hymnes et des cantiques propres; mais, pour la plupart, on se sert des mêmes hymnes empruntées à l'une ou à l'autre de ces classes qu'on appelle, en langage liturgique, *communs*: par exemple: le commun des Apôtres, le commun des prophètes, le commun des pontifes, le commun des martyrs, etc. Les Saints commémorés dans la liturgie arménienne appartiennent, la plupart, à l'ancien Testament ou aux premiers cinq siècles de l'Eglise; et il n'y a que de rares exceptions pour quelque pontife ou martyr arménien des siècles postérieurs.

Les *jours d'abstinence*, les hymnes, les cantiques et les psaumes sont généralement empreints de sentiments de pénitence, et on leur ajoute seulement des parties se rapportant à la Sainte Croix, ou bien en suffrage des défunts.

Les leçons pour les fêtes dominicales et pour celles des Saints sont choisies d'après un rapport historique ou une analogie quelconque. La lecture des Evangiles se fait, tous les dimanches, mercredis, vendredis et les jours d'abstinence, d'après un ordre consécutif, mais en omettant les parties appropriées aux fêtes dominicales et à celles des Saints. A l'exception des jours d'abstinence et des cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte, on joint toujours, dans les autres, à une leçon tirée du Nouveau Testament, une leçon tirée de l'Ancien.

§ 4. *Calendrier civil et comput pascal.*

L'ancien Calendrier national arménien suivi, jusqu'à la fin du moyen âge, dans la vie civile était conforme à celui des anciens Egyptiens et des anciens Persans, c'est-à-dire avec un année de douze mois, chacun de 30 jours, plus cinq jours *épagomenes* ou surajoutés, (en arm. *Aveliats*) après le douzième mois. L'année était, ainsi, toujours de 365 jours mais comme, en réalité, elle était — en négligeant une très petite fraction — de six heures plus courte que l'année tropique, il s'ensuivait que les saisons se déplaçaient constamment en raison d'un jour tous les quatre ans et que seulement après 1460 ans révolus le commencement de l'année tropique et, avec lui, toutes les saisons étaient revenus à la même place du Calendrier civil. C'est la période appelée *période sothiaque*, du nom égyptien (*Sothis*) de l'étoile Sirius, dont la levée héliaque, c'est-à-dire coïncidant avec la levée du soleil, annonçait aux Egyptiens la crue du Nil. La période sothiaque commençait lorsque la levée héliaque de Sothis coïncidait avec le 1 Thot, qui est le jour de l'an égyptien. On l'appelle aussi *période de la Canicule* parce que Sirius se trouve dans la constellation du Grand chien ⁽¹⁾.

Cette période est appelée par les Arméniens *Haïka-schirtchan* ou *Cycle de Haïk*. D'après leurs traditions, ce Haïk arrière-petit-fils, par Thogorma et Gomer, de Japhet fils de Noé, (Gen. X, 1-3) aurait été le père et le premier Patriarche de la nation arménienne, aussi font-ils remonter à lui le commencement de leur chronologie ⁽²⁾. Haïk est aussi la traduction arménienne d'Orion, la magnifique constellation qui avoisine celle du Grand Chien dont fait partie Sirius, de sorte que la pé-

(1) « Ad Ægyptiorum vero annum magnum (de 1460 jours) luna non pertinet, quem græce *κωνίδιον* latine *canicularem* vocamus, propterea quod initium illius sumitur cum primo die ejus mensis quem vocant Ægyptii Thot, caniculæ sidus exoritur. Nam eorum annus civilis solus habet dies CCCLXV, sine ullo intercalari. Itaque quadriennium apud eos uno circiter die minus est quam naturale (julianum) quadriennium, eoque fit ut anno MCCCCLXI ad idem revolvatur principium ». Censorinus *De die natali*, c. 18, cité et commenté par Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, I, pagg. 126-127.

(2) La chronologie arménienne date du 1 *navasard*, — jour de l'an arménien, censé coïncider, au commencement de chaque cycle de Haïk, avec le 11 août du Calendrier julien — de l'année 2492 avant Jésus-Christ. Le deuxième cycle de Haïk a commencé en l'année 1032 avant Jésus-Christ, le 3^{me} en l'année 428 de notre ère et le 4^{me}, celui où l'on se trouve, le 11/23 août 1888. Il s'ensuit que l'année courante 1906 correspond à l'année 4398 de l'ère arménienne, 18^{me} du 4^{me} cycle de Haïk. L'année 4399 de la même ère commencera le 7/20 août 1906

riode sothiaque est aussi appelée, par eux, Cycle d'Orion ⁽¹⁾. À la fin de ce Cycle — d'Orion ou de Haïk — les anciens Arméniens intercalaient une année entière hors nombre, ce qui remettait leur Calendrier d'accord avec le firmament et, plus tard, aussi avec le Calendrier julien, vu que 1461 années égyptiennes équivalaient exactement à 1460 années juliennes. Cette intercalation devint, évidemment, superflue dès que toute la nation adopta le Calendrier julien tout en continuant à se servir, pour sa chronologie, du Cycle de Haïk.

Pour ce qui est, maintenant, du Calendrier religieux, l'Eglise arménienne adopta de fort bonne heure le Calendrier julien, avec son comput pascal, censé d'accord avec les prescriptions généralement *attribuées* au Concile de Nicée ⁽²⁾. Il s'ensuit que le comput pascal arménien est le même que celui des Grecs si on excepte, cependant, une légère différence qui, elle aussi, a déjà pratiquement disparu. Elle consiste en ceci que quatre fois en chaque grand Cycle de 532 ans — le grand Cycle appelé dionisien, — les Grecs célèbrent Pâques le 6 avril, tandis que la fête de Pâques arménienne tombe le 13 avril ⁽³⁾. C'est ce qui arriva en 1634 et en 1729, non sans donner lieu à des scènes tumultueuses surtout à Jérusalem à cause de la lumière sortant du saint Sépulture le Samedi Saint. Mais la dernière fois, — en 1824 — les Arméniens ont préféré éviter, moyennant un accord de part et d'autre, de pareils inconvénients, et d'autant plus

(1) Voir, pour ce qui regarde Orion et Sirius en relation avec la chronologie des anciens Grecs, l'ouvrage déjà cité de Ideler, I, pagg. 244-5 et 327-8.

(2) J'ai dit: *censé d'accord avec les prescriptions attribuées au Concile de Nicée*, parce que, comme remarquait, en 1892, Mgr. Michel métropolitain de Belgrade dans une lettre publiée par la *Srpska Zastava* du 25 juin de la même année et adressée au Patriarche de Constantinople Néophyte VIII: à cause du déplacement de l'équinoxe: « la Pâque n'est plus célébrée effectivement à l'époque où elle devrait l'être, d'après les prescriptions du Concile de Nicée ». L'important document du célèbre prélat serbe a paru aussi, en français, dans l'*Indépendance roumaine* du 28 octobre-10 novembre 1899.

Il y aurait, en particulier, des remarques à faire au sujet de la paternité, attribuée au Concile de Nicée, du comput pascal alexandrin qui n'entra en vigueur à Alexandrie même, qu'à la fin du IV^{me} siècle. La publication du texte du décret du Concile de Nicée sur la fête de Pâques, qui nous a été gardé par Jean le Scolastique patriarche de Constantinople († 575) et le catalogue des Pâques célébrées, de 312 à 342 tant à Rome qu'à Alexandrie, ont jeté beaucoup de lumière sur la question. Voir là-dessus, l'étude: *Sunt-ne Latini Quatordecimani?* parue dans l'importante revue de Prague: *Slavorum litterae theologicae*, anno II, n. 2, 1906. (En vente, séparément, chez Rohliček et Sievers, Prague. Prix 0,30).

(3) La raison de cette différence gît dans la diversité des Epactes d'où il suit que, dans le cycle arménien, la lune 14^{me} tombant le dimanche 6 avril, Pâques est transféré au dimanche suivant 13 avril, tandis que, dans le cycle des Grecs, la lune 14^{me} tombe le 5 avril et Pâques coïncide avec la lune 15^{me} (6 avril).

qu'à la suite de la conquête du Caucase ils se trouvaient en contact avec les Russes. Dans l'hypothèse que rien ne soit, auparavant, modifié, le même cas se représenterait encore en 2071, mais dès maintenant les Arméniens ont retouché leur *Cycle pascal de 532 ans* — qu'il ne faut pas confondre avec le *Cycle de Haïk* — de manière à éviter la dite différence.

§ 5. *Les 24 semaines de la grande période pascalle
avec la mobilité de 35 jours.*

On sait que le jour de Pâques a, dans le comput pascal actuellement en usage, une mobilité de 35 jours, (à savoir du 22 mars au 25 avril), et que la même mobilité de 35 jours se communique à toutes les fêtes qui dépendent de celle de Pâques et qu'on appelle pour cela mobiles. Cela fait qu'il y a, dans l'année liturgique, toute une période dont la mobilité est déterminée chaque année par celle de la fête de Pâques. Cette période est divisée en deux parties: l'une antérieure à Pâques et lui servant de préparation; l'autre venant après Pâques.

Partant, les Arméniens comptent dix semaines en arrière du dimanche de Pâques et fixent au dixième dimanche avant Pâques le jour de *Aratchavor*, qui est le commencement de leur période pascalle, c'est à dire *déterminée par la fête de Pâques*.

Les dix semaines ou 70 jours qui suivent, jusqu'à Pâques, ont une série fixe et bien arrêtée de fêtes dominicales, de fêtes de Saints et de jours d'abstinence, qui se répètent tous les ans dans le même ordre, *sans tenir aucun compte du quantième du mois*. Cette période de dix semaines constitue la *première partie* de la période pascalle: le *troisième* dimanche après celui d'*Aratchavor* — par conséquent le *septième* avant Pâques correspondant à la *Quinquagésime* — est le *Boun Barékendan* ou grand jour de gras, qui précède le grand jeûne.

La deuxième partie de la grande période pascalle suit la fête de Pâques, et elle est de quatorze semaines, dont sept de Pâques à la Pentecôte, et les autres sept de la Pentecôte au *Vardavar* qui est la fête de la Transfiguration, dont le nom arménien, emprunté aux anciennes fêtes nationales, signifie: *fête des roses*. Nous avons, ainsi, une série de 14 semaines ou 98 jours pendant lesquels, comme pendant la première partie de la période pascalle antérieure à Pâques, les fêtes dominicales, les fêtes de Saints et les jours d'abstinence se succèdent toujours dans le même ordre fixe et déterminé d'avance, *sans tenir aucun compte du quantième du mois*.

Les deux parties de la grande période pascale, à savoir les 10 semaines avant Pâques et les 14 semaines après Pâques, forment ensemble 24 semaines ou 168 jours, qui est la durée constante de toute la période pascale. Elle peut commencer du 11 janvier au 15 février et s'achever du 28 juin au 1 août.

On trouvera plus loin le détail des fêtes dominicales, des fêtes de Saints et des jours d'abstinence qui entrent dans la période pascale.

§ 6. *Les 22 semaines de la grande période extra-pascale, avec la mobilité de 7 jours.*

Cette période est indépendante de la fête de Pâques et, conséquemment, n'a pas la mobilité de 35 jours; mais elle n'est pas non plus fixe et offre une mobilité particulière d'une semaine, conséquence du principe, adopté par l'Eglise arménienne, que les deux grandes fêtes dominicales de l'Assomption de la Ste. Vierge et de l'Exaltation de la Ste. Croix — dont l'échéance normale est au 15 août pour la première et au 14 septembre pour l'autre — ne puissent être célébrées qu'en dimanche. Pour obtenir ce but l'Eglise arménienne a prescrit ce qui suit:

1) si le 15 août et le 14 septembre tombent en dimanche, c'est en ce même jour qu'on célèbre les dites fêtes;

2) si le 15 août et le 14 septembre ne tombent pas en dimanche, la fête est alors célébrée le dimanche le plus rapproché de la date normale. En d'autres termes, si le 15 août, date normale de la première fête, tombe en lundi, mardi ou mercredi, la fête de l'Assomption est célébrée le 14, 13 ou 12 août, c'est-à-dire le dimanche qui précède le 15 août; si, au contraire, le 15 août tombe en jeudi, vendredi ou samedi, dans ce cas la même fête est renvoyée au dimanche 18, 17 ou 16 août, c'est-à-dire au dimanche qui suit la date normale du 15 août.

Qu'on dise autant de la fête de l'Exaltation de la Ste. Croix. Si le 14 septembre, date normale de cette fête, tombe en dimanche, c'est alors qu'on la célèbre: si le 14 septembre tombe en lundi, mardi ou mercredi la fête est célébrée le dimanche précédent 13, 12 ou 11 septembre: si le 14 septembre tombe en jeudi, vendredi ou samedi, alors la fête de l'Exaltation de la Ste. Croix est célébrée le dimanche suivant, 17, 16 ou 15 septembre.

La fête de l'Assomption, appelée en arménien *Verapohoum*, ou bien *Astvatsatzin* (Mère de Dieu), qui peut tomber, comme nous venons de le voir, du 12 au 18 août est précédée, comme quatre autres

grandes fêtes arméniennes, non pas d'un seul jour mais d'une semaine entière d'abstinence, abstinence qui commence le lundi précédent. De même que le dernier jour de gras qui coïncide avec le septième dimanche avant Pâques est appelé *Boun Barékendan*, ainsi le dimanche qui précède celui de l'Assomption forme le *Barékendan* de la Sainte Vierge. Le *Barékendan* de la Ste. Vierge peut tomber du 5 au 11 août, et c'est lui qui marque le commencement de la grande période extra-pascale, avec la mobilité d'une semaine.

La fête de l'Exaltation de la Ste. Croix est appelée en arménien *Khatchvératz*, et peut tomber, comme nous avons vu, du 11 au 17 septembre.

En conformité avec le même système, l'Eglise arménienne a voulu que le dimanche de l'Avent — en arménien *Hisnakatz* — eût, lui aussi, une mobilité de sept jours en le fixant au dimanche le plus proche du 18 novembre, c'est-à-dire à cette date si elle coïncide avec un dimanche; autrement au 17, 16 ou 15 novembre si le 18 du même mois tombe en lundi, mardi et mercredi, et au 21, 20 ou 19 novembre si le 18 novembre tombe en jeudi, vendredi ou samedi. L'Avent arménien se prolonge jusqu'à la Théophanie.

Pour récapituler, ici, tout ce que nous avons dit de la grande période extra-pascale à mobilité restreinte d'une semaine, elle commence le dimanche qui précède celui de l'Assomption et termine le 6 janvier, fête, à date fixe, de la Théophanie. Aussi, elle se subdivise en trois parties, qui sont:

1. La période de l'Assomption (*Verapohoum*) avec la durée de 5 ou 6 semaines, du dimanche avant l'Assomption (5-11 août) jusqu'à la fête de l'Exaltation de la Ste. Croix (11-17 septembre).

2. La période de la Ste. Croix (*Khatchvératz*), avec la durée de 9 ou 10 semaines, du dimanche de l'Exaltation de la Ste. Croix au dimanche de l'Avent (5-21 novembre).

3. La période de l'Avent (*Hisnakatz*), avec la durée variable de 6 semaines et 6 jours à 7 semaines et 3 jours, du dimanche de l'Avent à la Théophanie.

§ 7. *Système de compensation pour les divers groupes hebdomadaires de fêtes, des deux grandes périodes.*

Il n'échappe pas au lecteur que la mobilité de 35 jours de la période pascale, combinée avec la mobilité, fort restreinte, d'une semaine, de la période extra-pascale, doit produire la plus grande différence dans la longueur de l'intervalle qui sépare le 14 janvier, lendemain de l'octave de la Théophanie et premier jour de l'année liturgique,

du commencement de la période pascale, comme aussi la plus grande différence dans la longueur de l'intervalle qui sépare la fin de la période pascale du commencement de la période extra-pascale. Ainsi, lorsque Pâques arrive le 22 mars, le dixième dimanche avant Pâques (*Aratchavor*) coïncide avec le 11 janvier de sorte qu'alors il n'y a absolument aucun intervalle entre l'octave de la Théophanie et le commencement de la période extra-pascale, tandis que lorsque Pâques arrive le 25 avril le dimanche d'*Aratchavor* coïncide avec le 14 février [15 février dans les années bissextiles] ce qui représente, à partir de l'octave de la Théophanie, un intervalle de plus de quatre semaines. De même, dans le premier cas, lorsque Pâques arrive le 22 mars, le 14^{me} dimanche après Pâques arrive le 28 juin, ce qui nous donne entre la période pascale et le commencement de la grande période extra-pascale, qui est le dimanche avant celui de l'Assomption, un intervalle de six semaines [ce dimanche arrivant alors le 9 août]; tandis que lorsque Pâques arrive le 25 avril, et le 14^{me} dimanche après Pâques le 1^{er} août, le même intervalle ne dépasse pas une semaine, [le dimanche avant l'Assomption coïncidant, alors, avec le 8 août].

Or, dans le système liturgique de l'Eglise arménienne, chaque semaine forme avec les fêtes qui lui sont propres, un groupe à part, indépendant des autres; cette Eglise n'a donc pas voulu toucher à l'intégrité de la période pascale mais a prescrit que les semaines qui manquent dans l'intervalle entre l'octave de la Théophanie et l'*Aratchavor* soient transférées — chacune dans son intégrité, avec les fêtes qui lui sont propres — dans l'intervalle entre la période pascale et le commencement de la période extra-pascale [dimanche avant celui de l'Assomption] et, par analogie, qu'on mette dans l'intervalle entre l'octave de la Théophanie et l'*Aratchavor* celles qui ne trouveraient pas leur place entre la fin de la période pascale et le commencement de la période extra-pascale [dimanche qui précède celui de l'Assomption].

On obtient, de cette manière, une parfaite compensation qui assure à chaque groupe hebdomadaire de fêtes une place dans l'année; mais aussi ce système offre cette particularité, pour nous étrange, que les fêtes de bon nombre de Saints tombent, *régulièrement*, à des époques *très irrégulières*, tantôt en plein hiver, tantôt en plein été, ce qui n'est pas sans conséquence pour les onomastiques.

§ 8. Dispositions en vue d'assurer l'uniformité.

On voit, par tout ce qui précède, que la rédaction annuelle du Calendrier liturgique arménien n'est point sans offrir des difficultés. Il faut, en effet, tenir compte:

a) de la mobilité de la grande période pascale, mobilité variable et qui peut atteindre, comme la fête de Pâques, la limite de 35 jours;

b) de la mobilité plus restreinte — d'une semaine — de la grande période extra-pascale;

c) du système de compensation des groupes hebdomadaires qui doivent trouver leur place entre l'octave de la Théophanie et le commencement de la période pascale; ou bien entre la période pascale et le dimanche qui précède celui de l'Assomption, commencement de la grande période extra-pascale;

d) de l'exception extra-hebdomadaire pour la Théophanie et son octave, comme aussi pour les autres cinq fêtes célébrées à date fixe; enfin

e) du principe qu'aucune fête de Saint ne peut être célébrée ni en dimanche, ni en mercredi, ni en vendredi.

Toutes ces exigences, pour nous borner aux plus marquantes, impliquent des déplacements forcés des fêtes des Saints, pour les transférer ou les grouper dans les jours disponibles. Or ces déplacements et ces groupements se faisaient autrefois librement, par les évêques des divers diocèses, d'où résultait qu'il y avait, souvent, manque d'uniformité dans la célébration des fêtes des Saints. C'est pour obvier à cet inconvénient, que le Catholicos Siméon d'Erivan rédigea en 1774 un appendice au *Tonatzouytz* (calendrier indiquant les fêtes) en réglant d'avance toutes les combinaisons qui peuvent résulter de la mobilité de 35 jours de la fête de Pâques, et en assignant à chacune d'elles une lettre spéciale de l'alphabet. De cette manière, dès qu'on connaît la lettre propre de l'année, on trouve immédiatement, dans le *Tonatzouytz*, les combinaisons qui lui appartiennent. L'appendice du Catholicos Siméon d'Erivan fait aujourd'hui loi pour tous les diocèses, de sorte que rien n'est plus laissé à l'arbitraire, et que les Arméniens non catholiques dispersés dans les cinq parties du monde célèbrent, ainsi, toutes leurs fêtes dans le même jour.

Pour leur plus grande commodité, on a, en outre, soin de publier chaque année, un petit calendrier de poche appelé *Oratzouytz*, vade mecum indispensable à tous ceux qui tiennent à connaître non seulement la date des diverses fêtes dominicales et des jours d'abstinence, mais celle aussi des fêtes des Saints dont ils portent le nom. Ces fêtes qui, comme nous avons vu, sont constamment déplacées dans le Calendrier religieux ont cependant, pour les Arméniens, une portée spéciale à cause des onomastiques, événements joyeux dans la vie sociale et familiale, auxquels on donne, en Orient, une importance particulière.

Nous allons, maintenant, passer à l'exposé détaillé de toutes les fêtes dominicales, des jours d'abstinence et des fêtes des Saints de chaque période de l'année liturgique arménienne; mais nous ne pouvons terminer cet aperçu général sans une remarque qui trouve, ici, tout naturellement, sa place.

§ 9. *Une remarque dans l'éventualité
d'un accord de toute la Chrétienté pour simplifier les règles pascales.*

Le triste spectacle du désaccord des Chrétiens dans la célébration de la fête de Pâques, spectacle qui, malheureusement, nuit à la considération du Christianisme lui-même, a fait naître plus d'une fois, mais surtout en ces dernières années, le désir qu'on arrive à la concorde moyennant une modification des règles pascales, *agrée par toute la Chrétienté*, dans le sens d'une limitation de la grande mobilité de la fête de Pâques. Les partisans d'une telle mesure font observer, non pas entièrement à tort, que, de cette manière, on ne froisserait aucune susceptibilité, ni politique, ni nationale, ni religieuse; comme aussi qu'on obvierait, par là, à plus d'un inconvénient résultant de la grande mobilité de la fête de Pâques, dans les pays dont le Calendrier de l'Etat continue à être chrétien; inconvénients dont on se fait une arme pour demander qu'il soit, sans aucun égard aux fêtes chrétiennes, entièrement laïcisé. Le projet qui paraît mieux répondre à toutes les exigences, même liturgiques, serait celui d'annexer la fête de Pâques au troisième dimanche après l'équinoxe (21 mars n. st.) de sorte que la fête tomberait toujours entre le 5 et le 11 avril du Calendrier occidental. Elle dépendrait toujours de l'équinoxe vernal, image et symbole, dans l'hémisphère où s'est accompli la Rédemption, de la vie nouvelle que nous a apportée le Sauveur; mais la mobilité en serait réduite de 35 jours à une semaine.

Or, si jamais la Chrétienté toute entière se décidait à adopter une telle mesure, elle ne ferait qu'appliquer à toute la période pascale le système déjà en vigueur, dans le Calendrier liturgique de la nation arménienne, pour toute la période extra-pascale. Ce serait là une grande simplification et, de plus, vu la propriété du cycle solaire de ramener constamment, quand il n'y a pas interruption dans les bissextiles, tous les 28 ans les mêmes dates aux mêmes jours de la semaine, on aurait aussitôt une *Table pascale perpétuelle*, car il n'est pas à croire, d'après toutes les apparences, qu'on préférera encore en 2100, la stabilité des saisons, à la succession constante et ininterrompue des bissextiles. Quoi qu'il en soit, voici quelle serait, si on adoptait la mesure en question,

la *Table pascale* de l'Eglise arménienne, sinon pas absolument perpétuelle, du moins valable jusqu'à l'an 2100, vu que, d'ici là, il n'y a aucune interruption, ni en Orient ni en Occident, dans la succession régulière et ininterrompue des bissextiles.

Le cycle solaire peut commencer en n'importe quelle année, mais nous supposons que la mesure proposée commence à entrer en vigueur avec l'année bissextile 1908. Le deuxième cycle commencera en 1936.

Anno Dom.	Aratchavor Demin. ante Septuages.	Boun Bar'kendan Quinquages.	Z A D I K PASCHA	Hokekalousd Pentecostes	Vardavar Transfigur.	Verapohonm Ass. B. M. V.	Khatchveratz Exalt. S. Cruc.	Hisnak Adventus
1908*	26 janv.	16 févr.	5* avril	24 mai	12 juillet	16 août	13 sept.	15 nov.
1909	31 "	21 "	11 "	30 "	18 "	15 "	12 "	21 "
1910	30 "	20 "	10 "	29 "	17 "	14 "	11 "	20 "
1911	29 "	19 "	9 "	28 "	16 "	13 "	17 "	19 "
1912*	28 "	18 "	7* "	26 "	14 "	18 "	15 "	17 "
1913	26 "	16 "	6 "	25 "	13 "	17 "	14 "	16 "
1914	25 "	15 "	5 "	24 "	12 "	16 "	13 "	15 "
1915	31 "	21 "	11 "	30 "	18 "	15 "	12 "	21 "
1916*	30 "	20 "	9* "	28 "	16 "	13 "	17 "	19 "
1917	28 "	18 "	8 "	27 "	15 "	12 "	16 "	18 "
1918	27 "	17 "	7 "	26 "	14 "	18 "	15 "	17 "
1919	26 "	16 "	6 "	25 "	13 "	17 "	14 "	16 "
1920*	1 févr.	22 "	11* "	30 "	18 "	15 "	12 "	21 "
1921	30 janv.	20 "	10 "	29 "	17 "	14 "	11 "	20 "
1922	29 "	19 "	9 "	28 "	16 "	13 "	17 "	19 "
1923	28 "	18 "	8 "	27 "	15 "	12 "	16 "	18 "
1924*	27 "	17 "	6* "	25 "	13 "	17 "	14 "	16 "
1925	25 "	15 "	5 "	24 "	12 "	16 "	13 "	15 "
1926	31 "	21 "	11 "	30 "	18 "	15 "	12 "	21 "
1927	30 "	20 "	10 "	29 "	17 "	14 "	11 "	20 "
1928*	29 "	19 "	8* "	27 "	15 "	12 "	16 "	18 "
1929	27 "	17 "	7 "	26 "	14 "	18 "	15 "	17 "
1930	26 "	16 "	6 "	25 "	13 "	17 "	14 "	16 "
1931	25 "	15 "	5 "	24 "	12 "	16 "	13 "	15 "
1932*	31 "	21 "	10* "	29 "	17 "	14 "	11 "	20 "
1933	29 "	19 "	9 "	28 "	16 "	13 "	17 "	19 "
1934	28 "	18 "	8 "	27 "	15 "	12 "	16 "	18 "
1935	27 "	17 "	7 "	26 "	14 "	18 "	15 "	17 "

§ 10. *Un important document du St. Siège
se rapportant à la simplification des règles pascales.*

On se sera peut-être étonné de la façon dont j'ai abordé, dans le paragraphe précédent, la grave question d'une modification — par voie de simplification — des règles pascales actuelles, comme si nous étions déjà à la veille de la voir entamée. Je remarque, d'abord, qu'en cela je n'ai fait autre chose que tirer profit d'une note communiquée, avec d'autres, par S. B. Mgr Ormanian; conséquemment par

un prélat qui pourrait fort bien, le cas échéant, prêter un précieux concours en vue de l'accord de toute la Chrétienté pour l'unification des fêtes. — Je remarque, ensuite, que la question est plus avancée qu'on ne le croit généralement. Celui qui écrit ces lignes a été requis, en 1900, par la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires de rédiger un mémoire sur la possibilité et l'opportunité de dégager le comput pascal d'une dépendance de la lune qui, prise à la lettre, constitue une véritable impossibilité scientifique et, prise *lato sensu*, loin de servir au but n'a servi, jusqu'ici, qu'à perpétuer et accentuer de tristes désaccords dans la Chrétienté. Rien, ni dans le décret de Nicée ni dans la tradition, n'impose à l'Eglise l'*obligation* de s'y asservir et la question a été déjà nettement tranchée par le célèbre P. Clavius, dans son commentaire *officiel* de la réforme grégorienne en ces termes : « *Aequinoctium et lunam decimam quartam, libere et solum propter congruentiam quamdam ac similitudinem cum Pascha Judaeorum Ecclesia in hoc negotio considerat, ut cap. I docuimus: pacem vero credentium atque concordiam, ex praecepto divino tueri atque conservare debet* (c. V, § 13) » (1). Or, c'est à ce grand principe que s'est inspiré le St. Siège en maintenant, lors de la réforme grégorienne (1582), les règles pascales en usage parce que, de fait, les Chrétientés de l'Orient leur étaient alors grandement attachées. Ce qui arriva, cependant, est connu de tous. Tout en gardant les règles traditionnelles, le St. Siège voulut les mettre d'accord, dans la pratique, avec le firmament. Cela a suffi pour que, depuis plus de trois siècles, le St. Siège fût accusé d'une constante violation des canons ! Et ce n'est pas encore tout. Ainsi, par exemple, en 1900, la *Société russe de géographie* et, avec elle, les représentants des principales institutions de l'Etat reprochaient à Grégoire XIII d'avoir manqué, dans sa réforme, de logique et de conséquence parce qu'il n'avait pas transféré de son chef la date de l'équinoxe du 21 au 23 mars, c'est-à-dire pour n'avoir pas radicalement modifié les règles pascales *attribuées* au Concile de Nicée (2). On applaudit, à Constantinople, à un tel projet et je me souviens fort bien d'avoir lu, dans deux importants journaux de la capitale, l'un grec et l'autre français, qu'en agissant ainsi on entraînait *dans l'esprit* du Concile de Nicée !...

Voilà où en sont aujourd'hui les choses. Non seulement on n'est plus attaché, en Orient, aux règles pascales en vigueur si ce n'est pour

(1) Clavius (Christ. S. J.) *Romani Calendarii a Gregorio XIII P. M. restituti explicatio*, S. D. N. Clementis VIII jussu edita, Roma, 1603, p. 85.

(2) Voir le projet de la *Société russe d'astronomie* traduit du russe et commenté dans le *Bessarione*, 1900, anno IV, n. 47-48, sous le titre : *La cristianizzazione del Calendario e la riforma pasquale in Russia*.

nous accuser de les violer constamment ⁽¹⁾, mais déjà plusieurs projets se font jour visant à leur simplification. Celui que la Russie, depuis assez longtemps, préconise et qui paraît, à tous points de vue, le plus acceptable, est celui de réduire de 35 jours à une semaine la grande mobilité de la fête de Pâques. Comme j'ai dit, ce projet n'est pas nouveau puisqu'il en fut question du temps de Léon X et de la réforme grégorienne, mais les circonstances sont totalement changées. Non seulement la presse orthodoxe y a déjà disposé les esprits, mais, vu les incontestables avantages qu'il présente, il pourrait fort bien avoir la totale approbation de la Russie. Or, si la Russie l'adopte, l'Allemagne et les autres Etats protestants l'adopteront aussi. Nul Etat protestant — qu'on ne se berce pas d'illusions — n'est attaché de cœur au comput pascal grégorien, et déjà plus d'une fois on a dit que la Russie justifierait son refus d'adopter le comput grégorien en montrant que, si elle a attendu, ce fut pour mettre à la place de l'ancien comput orthodoxe quelque chose qui l'emportât, par ses avantages pratiques, sur la réforme grégorienne.

Je me garderai bien, pour ma part, et je tiens à le déclarer, à donner un conseil quelconque sur la manière de s'y prendre: je connais assez l'Orient pour avoir perdu toute envie de poser en conseiller; mais ce que je crois pouvoir faire, et que je considère comme un service social, c'est d'appeler l'attention sur l'éventualité que la Russie et les Etats protestants inaugurent la dite réforme en nous laissant, à nous seuls, la dépendance de la lune.

J'ai dit qu'en 1900 j'ai été requis par le St. Siège de rédiger un Mémoire sur la question: j'ajouterai ici que m'étant occupé, depuis lors, d'approfondir encore davantage le sujet, je crois que la paix et la concorde des fidèles suggèrent de se préparer à une telle réforme. Du reste, je suis trop heureux de conclure en cédant le parole au Saint Siège lui-même.

En 1897 le prof. Förster, Directeur de l'Observatoire de Berlin et Président du Comité international des poids et mesures, exposait au Card. Rampolla le désir du gouvernement et de l'Eglise d'Allemagne que le St. Siège fit usage de son autorité, pour faire accepter par tout le monde chrétien, la réduction de la grande mobilité de la fête de Pâques de 35 jours à une semaine, en suggérant précisément le troisième dimanche après l'équinoxe, (du 5 au 11 avril) comme le jour qui paraît se recommander davantage, même au point de vue des considérations liturgiques. Voici la réponse qu'il en reçut:

(1) En voir la preuve, même récente, dans mon étude: *L'Italia e la questione del Calendario al principio del XX secolo*, parue dans la *Rassegna nazionale* (16 mai, 1 juin 1905). En vente, en brochure, à Rome, librairie Loescher, V. p. 27 et suiv.

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL RAMPOLLA
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. S. LÉON XIII
AU PROF. WILHELM FÖRSTER
DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DE BERLIN
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DES POIDS ET MESURES

« Rome, 6 Mai 1897 ».

Monsieur le Directeur,

« J'ai reçu avec un vrai plaisir, et lu avec un vif intérêt, votre honorée lettre du 18 avril dernier, concernant la question de la fixation *moyenne* de la fête de Pâques *.

« Votre zèle pour l'adoption du calendrier grégorien, et la confiance avec laquelle vous vous adressez au St-Siège pour exposer vos vues à ce sujet, m'ont été très agréables et je vous offre tous mes remerciements.

« Si l'on devait considérer la réforme proposée sous le seul rapport *des avantages d'ordre social* le projet mériterait, sans doute, un accueil favorable. Mais l'Église doit *aussi* avoir égard au point de vue traditionnel, à la connexion de la solennité de Pâques avec les mystères de la mort et de la résurrection du Seigneur.

« En outre, le Saint-Siège doit éviter tout danger d'introduire, dans la Chrétienté, des divisions plus grandes, par suite du nouveau changement.

« Toutefois, *si on arrivait à écarter ce danger* et à faire demander universellement la stabilité relative de la fête de Pâques, grâce à un mouvement de l'opinion publique mieux éclairée par le monde savant, l'initiative d'une pareille réforme pourrait, alors, être prise en considération par le Saint-Siège, surtout dans un Concile général.

« En vous félicitant de mettre vos talents au service de la cause chrétienne et scientifique de l'adoption du calendrier grégorien, je vous offre, Monsieur le professeur, les assurances de ma parfaite estime et de ma considération.

« M. CARD. RAMPOLLA ».

M. LE PROF. W. FÖRSTER.

* Par fixation *moyenne* de la fête de Pâques, on entend la réduction de sa grande mobilité : de 35 jours à une semaine. Voir, dans l'article ci-dessus cité du *Bessarione*, les remarques consignées dans le *Poscritto sulla limitazione della mobilità della Pasqua*.

Au lieu, après cela, de me perdre en d'inutiles commentaires sur un document qui parle assez de lui-même, voici la *Table pascale perpétuelle de l'Eglise latine* correspondant à la réforme projetée.

Table pascale perpétuelle de l'Eglise latine, dans l'éventualité qu'on annexe Pâques au 3^me dimanche après l'équinoxe (5-11 avril). (Les années marquées d'astérisque sont les bissextiles).

Anno Dom.	Septuagesima	Dies Cinerum	PASCHA	Ascensio	Pentecostes	Corpus Christi	Dominicae post Pentec.	Adventus
1908*	2 febr.	19 febr.	5* aprilis	14 maii	24 maii	4 jun.	26	29 nov.
1909	7 "	24 "	11 "	20 "	30 "	10 "	25	28 "
1910	6 "	23 "	10 "	19 "	29 "	9 "	25	27 "
1911	5 "	22 "	9 "	18 "	28 "	8 "	26	3 dec.
1912*	4 "	21 "	7* "	16 "	26 "	6 "	26	1 "
1913	2 "	19 "	6 "	15 "	25 "	5 "	26	30 nov.
1914	1 "	18 "	5 "	14 "	24 "	4 "	26	29 "
1915	7 "	24 "	11 "	20 "	30 "	10 "	25	28 "
1916*	6 "	23 "	9* "	18 "	28 "	8 "	26	3 dec.
1917	4 "	21 "	8 "	17 "	26 "	7 "	26	2 "
1918	3 "	20 "	7 "	16 "	26 "	6 "	26	1 "
1919	2 "	19 "	6 "	15 "	25 "	5 "	26	30 nov.
1920*	8 "	25 "	11* "	20 "	30 "	10 "	25	28 "
1921	6 "	23 "	10 "	19 "	29 "	9 "	25	27 "
1922	5 "	22 "	9 "	18 "	28 "	8 "	26	3 dec.
1923	4 "	21 "	8 "	17 "	27 "	7 "	26	2 "
1924*	3 "	20 "	6* "	15 "	25 "	5 "	26	30 nov.
1925	1 "	18 "	5 "	14 "	24 "	4 "	26	29 "
1926	7 "	24 "	11 "	20 "	30 "	10 "	25	28 "
1927	6 "	23 "	10 "	19 "	29 "	9 "	25	27 "
1928*	5 "	22 "	8* "	17 "	27 "	7 "	26	1 dec.
1929	3 "	20 "	7 "	16 "	26 "	6 "	26	1 "
1930	2 "	19 "	6 "	15 "	25 "	5 "	26	30 nov.
1931	1 "	18 "	5 "	14 "	24 "	4 "	26	29 "
1932*	7 "	24 "	10* "	19 "	29 "	9 "	25	27 "
1933	5 "	22 "	9 "	18 "	28 "	8 "	26	3 dec.
1934	4 "	21 "	8 "	17 "	27 "	7 "	26	2 "
1935	3 "	20 "	7 "	16 "	26 "	6 "	26	1 "

Le deuxième cycle commencerait en 1936, le troisième en 1962, le quatrième en 1990 et ainsi de suite.

Et le lecteur a déjà compris que, si la mesure en question allait être agréée par toute la Chrétienté, il n'y aurait pas à réimprimer ni un seul bréviaire ni un seul missel. C'est une considération toute pratique qui a bien sa valeur.

Revenons, maintenant, au Calendrier liturgique de la nation arménienne.

DEUXIÈME PARTIE.

Distribution des fêtes d'après les diverses périodes.

1. Fête et Octave de la Théophanie. — 2. Période de la Théophanie; durée variable de cette période et dispositions relatives. — 3. L'ordre des fêtes des Saints assignés à cette période. — 4. Période de l'*Aratchavor*, ou les trois semaines antérieures au Carême. — 5. Période du Carême. — 6. Période du temps pascal. — 7. Période de la Pentecôte. — 8. Période de la Transfiguration. Durée variable de cette période. — 9. L'ordre des fêtes pendant quatre semaines. — 10. La grande période extra-pascale avec mobilité de 7 jours, et ses subdivisions. — 11. Durée variable de chaque subdivision. — 12. Période de l'Assomption. — 13. Période de l'Exaltation de la Sainte Croix. — 14. Période de l'Avent. — 15. Particularités dans la dernière partie de l'Avent.

§ 1. *Fête et Octave de la Théophanie.*

L'ordre des fêtes commence avec la Ste. Théophanie (*Asdvadzahaitnouthiun*) qui aujourd'hui est constamment célébrée le 6 janvier, en quelque jour de la semaine que ce soit. On l'appelle aussi Noël, (*Dznound*) parce que la Nativité de Jésus-Christ est le mystère principal dont on célèbre la fête; mais l'Eglise arménienne conserve encore à la Théophanie l'intégrité qu'elle avait anciennement, comme l'ensemble de tous les mystères qui se sont passés avant que Jésus-Christ se révélât et commençât sa vie publique et ses prédications. C'est pourquoi, dans les hymnes et les leçons de cette Octave on fait mention de l'Annonciation de l'Archange Gabriel, de l'Incarnation, de la Visitation de la Vierge à Ste. Elisabeth, de l'Apparition des Anges annonçant aux bergers la naissance du Sauveur, de l'Adoration des Mages, de la Circoncision, de l'Imposition du nom de Jésus, de la Présentation au temple, de la Fuite en Egypte, de la Dispute avec les Docteurs, du Baptême, du Jeûne au désert et, enfin, des témoignages de St. Jean-Baptiste.

Le 5 janvier, veille de la Théophanie, on fait une commémoration spéciale de l'Annonciation et de l'Incarnation; la Messe est célébrée après les Vêpres et, après la Messe, on adoucit le jeûne par l'usage des laitages et du poisson.

Le lendemain, 6 janvier, jour de la fête, l'Office est plus spécialement consacré à la Nativité de N. S., mais on fête aussi son baptême par la bénédiction de l'eau. Le jour de la Théophanie, et pendant l'Octave, on ne fait pas maigre, pas même le mercredi et le vendredi.

Le lendemain de la Théophanie (7 janvier) est aussi fête de précepte, et l'on fait, après la Messe, des prières spéciales pour les défunts (1).

Le dernier jour de l'Octave de la Théophanie (13 janvier) est fête de précepte, avec une commémoration spéciale de la Circoncision et du Baptême de Jésus-Christ.

§ 2. Période de la Théophanie.

Durée variable de cette période et dispositions relatives.

L'octave de la Théophanie est suivie d'une période à durée variable qui se prolonge jusqu'au dimanche d'*Aratchavor*, c'est-à-dire jusqu'au dixième dimanche avant Pâques, commencement de la grande période pascale. Comme on l'a déjà remarqué (I^{ère} partie § 7), la raison de la durée variable de cette période gît dans la grande mobilité de la fête de Pâques, mobilité de 35 jours qui se communique, nécessairement, à toute la grande période pascale. Ainsi, lorsque Pâques arrive le 22 mars, le dixième dimanche avant Pâques, ou dimanche d'*Aratchavor* coïncide nécessairement avec le 11 janvier et, dans ce cas, la période de la Théophanie — c'est-à-dire celle comprise entre la Théophanie et le dimanche d'*Aratchavor* — est nulle, vu que ce dimanche tombe avant la fin de l'Octave de la Théophanie. Lorsque, au contraire, Pâques tombe le 25 avril, le dimanche d'*Aratchavor* coïncide avec le 14 février (15 février dans les bissextiles), ce qui nous représente pour la période en question, à partir du 14 janvier, lendemain de l'Octave de la Théophanie, une durée de plus de quatre semaines. Partant, le Calendrier de l'Eglise arménienne assigne pour

(1) C'est ce qui a lieu au lendemain de chacune des cinq grandes fêtes arméniennes appelées vulgairement *Taghavar* (Tabernacles). Elles sont : la Théophanie, la Résurrection (Pâques), la Transfiguration, l'Assomption de la Sainte Vierge et l'Exaltation de la Sainte Croix.

cette période, quand elle a la durée de trois semaines, trois fêtes de la Résurrection ou dominicales; trois jours d'abstinence, avec offices de pénitence, pour les trois mercredis et autant pour les trois vendredis; enfin, pour les autres douze jours, douze fêtes de Saints. Mais puisque la période de la Théophanie n'a jamais en pratique la durée exacte de trois semaines — sinon tout à fait exceptionnellement lorsque Pâques arrive le 15 avril du Calendrier julien, qui est encore celui de l'Eglise arménienne (1) — il s'ensuit que les fêtes dominicales, jours d'abstinence et fêtes de Saints assignés à cette période ne peuvent y être régulièrement célébrés que lorsque sa longueur n'est pas moindre de trois semaines. Quand elle n'atteint point cette longueur, les fêtes dominicales, jours d'abstinence et fêtes de Saints qui ne peuvent être célébrés pendant cette période, sont transférés dans celle du *Vardavar* (*Transfiguration*) qui est la période intermédiaire entre la grande période pascale et la période extra-pascale caractérisée, cette dernière, par la mobilité d'une semaine. Si, au contraire, la période de la Théophanie dépasse la longueur de trois semaines, on la remplit en y transférant autant des fêtes dominicales, de jours d'abstinence et de fêtes de Saints qu'il le faut, en les empruntant à la période du *Vardavar*, dont la longueur est exactement en raison inverse de celle de la Théophanie. C'est le système de compensation dont nous avons déjà parlé dans la première partie (§ 7), et que nous rappelons ici pour faire bien comprendre la constante mobilité de toutes les fêtes de l'année arménienne, — sauf la Théophanie avec son octave et les autres cinq fêtes, toutes de la Vierge, indiquées au commencement de cette étude. Sur ces cinq fêtes, seulement la Purification (14 février) peut tomber dans la période de la Théophanie lorsque le dimanche d'*Aratchavor* arrive, comme en 1940 (à cause du bissextile), le 15 février (v. st.).

Enfin, je rappelle que, même dans les translations, l'Eglise arménienne s'en tient toujours au système des fêtes d'après les jours de la semaine, système dans lequel les fêtes dominicales, réservées ordinairement au dimanche, sont les seules qui peuvent être célébrées en n'importe quel jour de la semaine, tandis que les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence, et qu'aucune fête de Saint ne peut être célébrée ni en dimanche, ni en mercredi, ni en vendredi, mais seulement dans les quatre jours de lundi, mardi, jeudi et samedi.

(1) D'ici à l'an 2000, Pâques arrive, dans le Calendrier julien, le 15 avril, seulement en 1940; dans le Calendrier grégorien, cette année 1906, puis en 1917, en 1928, et en 1990.

§ 3. *L'ordre des fêtes des Saints
assignées à la période de la Théophanie.*

Voici, maintenant, en quel ordre doivent se suivre les douze fêtes de Saints assignées à cette période par le Calendrier de l'Eglise arménienne, à partir de l'octave de la Théophanie.

1. Nativité de St. Jean-Baptiste. (*Nilles* I, pp. 63-4; II, p. 565.)
2. St. Pierre, patriarche d'Alexandrie; St. Blaise, évêque de Sébaste et St. Absalon, diaere d'Alexandrie. (*N. II*, 565).
3. St. Antoine, anachorète de la Thébaïde. (*N. II*, 565).
4. St. Théodose le grand, empereur de Constantinople et les Sept Dormants d'Ephèse. (*N. II*, 565-7).
5. St. Cyriaque enfant et Ste. Julitte sa mère, martyrs d'Iconium. (*N. II*, 567).
6. St. Vahan de Golthn (ou *Golthnatsi*) martyr arménien (737). (*N. II*, 568).
7. St. Tryphon martyr de Phrygie, St. Parsamius d'Edesse ⁽¹⁾. (*N. II*, 569) et St. Onuphrius, anachorète de la Thébaïde. (*N. II*, 585).
8. St. Athanase et St. Cyrille, patriarches d'Alexandrie. (*N. II*, 568).
9. St. Gordius martyr de Césarée, St. Polyeucte martyr de Mélitène et St. Grégoire Ragik martyr arménien (551). (*N. II*, 570).
10. Ste. Eugénie vierge romaine avec son père St. Philippe et Ste. Claudia sa mère, les Saints Sergius et Apitonius ses frères et les eunuques Saints Protus et Hyacinthe, tous martyrisés ensemble. (*N. II*, 570).

(1) Qu'on ne veuille pas confondre ce Parsamius ou Barsiméus, évêque d'Edesse, saint honoré aussi par l'Eglise catholique, avec le célèbre monophysite, abbé de moines syriens, qui, au concile de Chalcedoine (451), posa en défenseur d'Eutychès. Tout paradoxal que cela puisse paraître à ceux qui considèrent les Arméniens comme des Eutychiens, l'Eglise arménienne range Eutyches avec Arius, Macédonius, Nestorius et les autres principaux hérésiarques contre lesquels doivent prononcer l'anathème tous ceux qui sont promus au sacerdoce, au doctorat, ou à l'épiscopat. Ce fait m'a paru trop important pour négliger de m'en procurer la preuve, et on m'a, pour cela, indiqué le *Grand Rituel arménien*, édition de Constantinople 1807, p. 260, et le *Rituel des Ordinations*, édition d'Etchmiadzin 1876, p. 34, en ajoutant l'explication ou déclaration suivante: « Pour ce qui est de la doctrine arménienne au sujet des natures dans le Christ, il demeure bien établi que la doctrine arménienne est celle du Concile d'Ephèse, telle qu'elle a été formulée par St. Cyrille d'Alexandrie « *unam naturam in Christo* »; les Arméniens n'ayant pas voulu accepter les formules tant soit peu douteuses (?) de la lettre du pape Léon de Rome. Ils admettent non pas l'unité mais l'union

11. St. Grégoire le théologien, patriarche de Constantinople. (N. II, 569).

12. Saints Eugène et Macaire prêtres et martyrs d'Antioche, et les Saints Valérius, Candidus et Aquilas, martyrs de Trébizonde. (N. II, 571).

§ 4. *Période de l'Aratchavor*
ou les trois semaines antérieures au Carême.

C'est par le dimanche d'*Aratchavor*, le dixième avant Pâques, précisément une semaine avant notre Septuagésime, que commence la grande période pascale — ou *déterminée par la fête de Pâques* — de l'Eglise arménienne, et nous avons déjà vu (I^{ère} partie § 5) que ce dimanche peut osciller entre le 11 janvier et le 14 février (15 févr. dans les bissextiles). Ce dimanche est appelé aussi *Barékendan* (¹), ou dernier jour de gras. Voici, maintenant, les particularités de chacune des trois semaines de cette période.

Première semaine. (N. II, 559).

Les cinq jours qui suivent le *Barékendan* sont jours de maigre et de jeûne. Les offices de tous ces jours sont exclusivement de pénitence, et c'est pourquoi le vendredi on y fait mention de la prédication du prophète Jonas aux Ninivites, non pas à titre de commémoration du Saint, mais comme un appel à la pénitence. Cette semaine

« des deux natures (la divine et l'humaine) et la formule consacrée est *Miavorial* « *mi bnoutiun*, c'est-à-dire : *Une nature unie*. Vous devez certainement connaître ce que Harnack a écrit au sujet de la différence entre le monophysitisme cyrillien et le monophysitisme eutychien ». Je n'ai pu m'empêcher de songer, en lisant ces lignes, au rôle joué par les mots dans les longues contestations du sémi-arianisme. Ne pouvant entrer, ici, dans un pareil sujet je me borne à signaler l'étude, si complète et si approfondie, du célèbre Newman — l'illustre anglais converti, par l'étude, de l'anglicanisme au catholicisme — qui a pour titre : « *On St. Cyril's formula: μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγον σεσαρκωμένην* (Sur la formule de St. Cyrille : *l'unique nature de Dieu Le Verbe, incarnée*) » et on la trouvera dans le volume des *Tracts theological and ecclesiastical* qui fait partie de la Collection complète des œuvres du défunt Cardinal oratorien, publiée par Longmans Green et C.^o London, New York et Bombay. Je crois pouvoir dire que ce travail résume une demi-bibliothèque et qu'il pourrait, éventuellement, servir de point de départ pour toute discussion en vue d'une possible entente à l'avenir. Que Dieu le veuille ! *Faxit Deus !*

(¹) Le *Barékendan* est le dernier jour gras précédant un jeûne en l'honneur d'une grande fête. *Boun Barékendan*, ou *Barékendan* proprement dit, est celui qui précède le Carême.

on ne doit pas même célébrer la messe, si ce n'est le samedi. Le maigre et le jeûne de cette semaine ont été institués par St. Grégoire dit l'Illuminateur, à l'occasion de la conversion générale des Arméniens (en 301).

Le samedi, fête de St. Serge stratélate (commandant d'armée) en Perse, de St. Martyrus son fils, et de quatorze miliciens ses compagnons, tous martyrisés en Perse (363). (N. II, 559 et 572).

Deuxième semaine.

Le dimanche (qui correspond à notre Septuagésime), est dédié à la Résurrection: le mercredi et le vendredi, jours d'abstinence (1).

Lundi. Les Saints Atomiens, c'est-à-dire St. Atom Grouni et St. Manadjhr Richtouni satrapes, avec plusieurs centaines de miliciens de leur tribu, martyrs arméniens (449). (N. II, 572).

Mardi. Les Saints Soukiassiens, c'est-à-dire St. Soukias et ses dix-huit compagnons, anachorètes et martyrs arméniens (129). (N. II, 573).

Jeudi. Les Saints Oskiens, c'est-à-dire St. Oski (Chryssos) prêtre, et ses quatre compagnons, martyrs arméniens (120). (N. I, 573).

Samedi. St. Isaac le Grand, patriarche des Arméniens (439). (N. I, 573).

Troisième semaine.

Le dimanche (notre Sexagésime) est dédié à la Résurrection; le mercredi et le vendredi jours d'abstinence.

Lundi. St. Marc évêque d'Aréthuse en Perse; St. Pion prêtre de Smyrne et St. Cyrille, diacre de Phénicie, martyrs; les Saints Bénjamin diacre, Hormisdas et Saën satrapes, martyrs persans. (N. II, 573-4) et et St. Abdulmessih enfant juif martyrisé en Perse (550). (N. II, 595-6).

Mardi. Les Saints Léontiens, c'est-à-dire St. Joseph de Hoghotzim patriarche des Arméniens; St. Isaac évêque de Richtounik; St. Thathik évêque de Bassen; St. Léontius de Vanand archiprêtre, les Saints Mouchegh d'Albak, Archen de Bagrévand et Samuel d'Aradz prêtres; enfin les Saints Katchatch Richtouni et Abraham d'Aradz diaques, tous martyrs arméniens (454). (N. II, 574-5). — *C'est la fête patronale des prêtres.*

Jeudi. Les Saints Vardaniens, c'est-à-dire St. Vardan Mamikonian stratélate et les Saints Khoren Khorkhorouni, Artak Palouni. Tadjat Gnthouni, Himaïak Dimaxian, Nerseh Katchbérouni, Vahan Grouni, Arsen Indzaïn, et Garéguin Sirouandzian satrapes, avec mille

(1) Qu'on se souvienne qu'aux jours d'abstinence les offices sont toujours de pénitence.

vingt-sept autres miliciens de leurs tribus respectives, en tout *mille trente-six* martyrs arméniens (451). (N. II, 575).

Fête patronale de la nation arménienne et commémoration des défunts.

Samedi. Le saint Concile de Constantinople de cent cinquante évêques; (deuxième œcuménique, en 381). (N. II, 575).

§ 5. Période du Carême. (N. II, 659-561).

Cette période commence le jour de *Boun Barékendan* qui est le septième dimanche avant Pâques et elle s'appelle la période de *Mets-Pahlé* (le grand jeûne). En outre du maigre continué pendant 48 jours, les églises aussi doivent porter la marque de la pénitence, c'est pourquoi le rideau du grand autel reste toujours fermé; on ne peut célébrer la messe que les samedis et les dimanches et cela sans les solennités usuelles et derrière le rideau; les dimanches la commémoration de la Résurrection est, en grande partie, remplacée par celle de la mort et de la sépulture du Sauveur, pour figurer, ainsi, l'attente de sa résurrection; enfin les offices des premiers cinq jours venant après le dimanche sont exclusivement des offices de pénitence, avec des additions spéciales. Les commémorations des Saints ne peuvent avoir lieu, pendant tout le Carême, qu'au samedi seulement.

Première semaine.

I^{er} dimanche du Carême. Commémoration de la vie heureuse de nos premiers parents dans le paradis terrestre.

Lundi. C'est à partir d'aujourd'hui que commencent *les quarante-huit jours* du grand jeûne.

Mercredi. On commence les parties additionnelles de pénitence dans les offices.

Samedi. St. Théodore d'Amasie, milicien et martyr. (N. II, 560).

Deuxième semaine.

II^{ème} dimanche du Carême. Commémoration du premier péché de nos premiers parents et de leur expulsion du paradis terrestre.

Les jours suivants, de lundi à vendredi, sont considérés comme doublement affectés à la pénitence, à cause de la semaine d'abstinence des Quatre Temps, pour l'entrée du printemps.

Samedi. S. Cyrille, patriarche de Jérusalem, et l'évêque St. Cyrille avec sa mère Ste. Anne, martyrs à Jérusalem. (N. II, 560 et 576).

Troisième semaine.

III^{ème} dimanche du Carême. Il s'appelle *Anaraki* (de l'enfant prodigue), parce qu'on lit, à la Messe, le chapitre XV de St. Luc, et les hymnes sont inspirées du même récit.

Lundi = vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. St. Jean, patriarche de Jérusalem. (N. II, 560); Saint Jean III d'Otzoun (ou Otznétzi) patriarche des Arméniens (729); St. Jean d'Orotn (ou Orotnétzi) docteur arménien (1388) et St. Grégoire de Tathev (ou Tathévatz) docteur arménien (1410). (N. 598).

Quatrième semaine.

IV^{ème} dimanche du Carême. Il s'appelle *Tintessi* (de l'économe), parce qu'à la Messe on lit le chapitre XVI de St. Luc, et les hymnes sont inspirées du même récit.

Lundi = vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. Les Quarante Saints Martyrs de Sébaste. (N. II, 560 et 577).

Cinquième semaine.

V^{ème} dimanche du Carême. Il s'appelle *Dalavori* (du Juge) parce qu'on lit, à la Messe, le chapitre XVIII de St. Luc, et les hymnes sont inspirées du même récit.

Lundi = vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. St. Grégoire l'Illuminateur, patriarche des Arméniens. On fait une commémoration spéciale de ce qu'il eut à souffrir, et de son emprisonnement dans le *virap* (puits-prison) d'Artassata (286). (N. II, 577).

Sixième semaine.

VI^{ème} dimanche du Carême. Il s'appelle *Galistian* (de la venue) à cause de l'approche des jours de la Passion.

Lundi = vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. Mémoire de la résurrection de Lazare, considérée comme prodrome des mystères de la Rédemption, célébrés dans la semaine sainte. Pour ce motif, ce jour est fête dominicale. (N. II, 195, 560 et 577).

La semaine sainte. (N. II, 560-1).

Dimanche des Rameaux. Commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. La dénomination populaire de ce dimanche *Dzahgazard* (fête des fleurs) paraît empruntée à une ancienne fête populaire. (N. II, 205, 560, 577).

Lundi. Commémoration de la création du monde.

Mardi. On l'appelle le jour de *Tassin-Goussanatz* (des dix vierges). Aux Vêpres on lit le chapitre XXIV de St. Mathieu et le suivant, qui contient la parabole des dix Vierges. (XXV, 1^{er} 13).

Mercredi. Commémoration de la trahison de Judas.

Jeudi. Fête de la Sainte Eucharistie. Commémoration de la Cène et du lavement des pieds. *Fête de précepte.*

Vendredi. Fête de la Passion, de la Crucifixion et de la Mort de Jésus-Christ, distribuées d'après les heures.

Samedi. Fête de la sépulture de Jésus-Christ. Aux Vêpres commémoration de la Résurrection, avec messe et adoucissement du jeûne, comme à la veille de la Théophanie.

Remarque. Deux fêtes à jour fixe tombent entre la Théophanie et Pâques; ce sont: la *Présentation de la Sainte Vierge* (14 février) et l'*Annonciation* (7 avril). Si ces fêtes tombent en un jour d'abstinence l'office de pénitence est supprimé: si elles coïncident avec une fête de Saint, cette dernière est transférée: enfin, si elles tombent en un jour de fête dominicale les deux fêtes sont combinées et on donne, dans les offices, une part plus ou moins grande à l'une ou à l'autre, d'après leur importance relative. Mais, ainsi qu'on le voit, ni la Présentation ni l'Annonciation ne sont jamais omises ni célébrées en un autre jour qu'au jour fixe ci-dessus indiqué.

§ 6. Période du temps pascal. (N. II, 561, 578-9).

Cette période est appelée *Hinounk*, ou période des cinquante jours, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Tous les cinquante jours sont des *fêtes dominicales* où l'on célèbre la Résurrection de Jésus-Christ, à l'exclusion de toute fête de Saints ou jours d'abstinence. Même le maigre est aboli pendant toute la période, et on fait toujours gras, avec l'unique exception des deux vendredis et du mercredi qui tombent après l'Ascension. Cette unique exception, du reste, n'a été introduite que dans les derniers siècles.

Première semaine.

1^{er} dimanche du temps pascal. Grand jour de la Résurrection, appelé *Zatik*, dénomination qu'on a empruntée, fort probablement, à une fête païenne des anciens temps.

Lundi. Deuxième fête de précepte et commémoration des défunts, comme au lendemain des autres quatre grandes fêtes ou *Taghavar*. (Voir plus haut, § 1, *note*).

Mardi. Troisième fête de précepte.

Samedi. Commémoration de la Décollation de St. Jean-Baptiste, sans changements dans la fête dominicale. (N. II, 561 et 578).

Deuxième semaine.

II^{ème} dimanche du temps pascal. On appelle ce dimanche — qui correspond à notre *Dominica in albis* — *Nor* (nouveau), comme étant

le premier dimanche après la fête de la Résurrection qui nous a apporté une vie nouvelle. On y célèbre le mystère de la vocation des Gentils.

Tous les autres six jours sont des fêtes dominicales.

Troisième semaine.

III^{ème} dimanche du temps pascal. On appelle ce dimanche *Kanatch* (vert), dénomination empruntée à la nature verdoyante. On célèbre la fondation de la première église chrétienne au cénacle de Sion, et on donne à la fête le nom de *Aschkharamatran* ou fête de l'église de tout l'univers.

Tous les autres six jours sont des fêtes dominicales.

Quatrième semaine.

IV^{ème} dimanche du temps pascal. On l'appelle *Karmir* (dimanche rouge) dénomination empruntée à la nature en fleurs (1).

Tous les autres six jours, fêtes dominicales.

Cinquième semaine.

V^{ème} dimanche du temps pascal. On fait la commémoration de l'Apparition miraculeuse de la Ste. Croix à Jérusalem, au commencement du patriarcat de St. Cyrille, dont on lit, dans les Offices, l'épître à l'empereur Constance. (N. t. 1^{er}, 153, 7 mai).

Tous les autres six jours, fêtes dominicales.

Sixième semaine.

VI^{ème} dimanche. Fête de la Résurrection, sans dénomination ni commémoration spéciale.

Jeudi. L'Ascension de Notre-Seigneur: *fête de précepte.*

Vendredi. On fait maigre malgré la fête dominicale, d'après une prescription datant du XII^{ème} siècle.

Le vendredi et le samedi on ajoute, à la fête dominicale de la Résurrection, la mention de l'Ascension.

Septième semaine.

VII^{ème} dimanche. On appelle ce dimanche *Yerkrord Dzagazard* (deuxième fête des fleurs) comme une répétition, avant la Pentecôte, du dimanche des Rameaux, et d'autant plus que les Offices contiennent des leçons sur l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. (N. II, 579). On y fait, aussi, la commémoration d'une vision de St. Gré-

(1) Ces dénominations de *vert* et de *rouge* sont populaires, et ne sont pas entrées dans le langage ecclésiastique.

goire l'Illuminateur se rapportant à l'Ascension de Jésus-Christ, vision qu'il eut dans le *virap* (puits-prison) d'Artassata.

Tous les autres jours de la semaine sont des fêtes dominicales, avec une mention particulière de l'Ascension.

Le mercredi et le vendredi exceptionnellement on observe le maigre.

§ 7. Période de la Pentecôte. (N. II, 562, 579).

Première semaine.

I^{er} Dimanche. La Pentecôte⁽¹⁾, fête solennelle de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, au Cénacle de Jérusalem.

Anciennement se terminait ici la série non interrompue des fêtes dominicales et cette semaine était une semaine d'abstinence à l'occasion des Quatre Temps, pour l'entrée de l'été. Mais une prescription, qui date du XII^{ème} siècle, a supprimé les offices de pénitence, en les remplaçant par ceux du Saint-Esprit, avec le caractère de fêtes dominicales. On a, toutefois, maintenu le maigre qui doit être observé les premiers cinq jours, à partir de lundi jusqu'à vendredi, malgré les fêtes dominicales.

Le samedi, dernier jour de la fête du Saint-Esprit, on fait gras.

Deuxième semaine.

C'est à partir de cette semaine que recommencent les fêtes des Saints, suspendues pendant toute la période du temps strictement pascal.

II^{ème} dimanche de la période de la Pentecôte. Fête dominicale de la Résurrection, et commémoration de l'enlèvement du prophète Elie au ciel. (N. II, 562).

Lundi. Les Saintes Rhipsimiennes, c'est-à-dire Ste. Rhipsimée vierge, avec trente-trois autres vierges, ses compagnes, martyres arméniennes (301) (N. II, 579).

Mardi. Les Saintes Gaïaniennes, c'est-à-dire Ste. Gaïanée vierge, avec deux autres vierges ses compagnes, martyres arméniennes (301). (N. II, 579).

(1) J'ai dit, dans la dernière note de l'Introduction, que, pour les Arméniens non catholiques, la fête de la Trinité est jointe à celle de la Pentecôte. En effet la fête patronale de toutes les églises dédiées à la Sainte Trinité — par exemple celle de Péra à Constantinople — est célébrée le jour même de la Pentecôte. De plus, un des principaux hymnes de ce jour est adressé à *l'inséparable Trinité*. Et à la Messe de la Pentecôte on récite, extraordinairement, trois prières consécutives, adressées la première au Père, la deuxième au Fils, et la troisième au Saint-Esprit.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Jean-Baptiste et St. Athénaginès évêque. Commémoration de la translation de leurs reliques de Césarée à Mouche, par St. Grégoire l'Illuminateur (302). (N. II, 579).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Grégoire l'Illuminateur. Commémoration de sa sortie ou délivrance du *virap* (puits-prison) d'Antassata (301). (N. II, 580).

Troisième semaine.

III^{ème} dimanche de la période de la Pentecôte. Fête d'Etchmiazin, ou de la descente (*etch*) de l'Unigenitus (*Miadzine*), dans la vision de St. Grégoire l'Illuminateur, pour la confirmation de l'Eglise arménienne. (N. II, 560 et 580).

Lundi. Les Saints Enfants Innocents de Betléhem: St. Acacius du Pont; St. Quadratus milicien de Nicomédie et St. Mocimas prêtre de Macédoine, martyrs. (N. II, 581 et 582).

Mardi. Ste. Nounée vierge, apôtre des Géorgiens, et Ste. Manée vierge, anachorète en Arménie, compagnes des Saintes Rhipsimiennes, au commencement du IV^{ème} siècle. (N. II, 581).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Isaac et Joseph, princes et martyrs arméniens (808), et les Saints Sergius et Bacchus, nobles romains, martyrs. (N. II, 574-5 et 582).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Nersès I^{er} le Grand, patriarche des Arméniens (373) et St. Khath évêque arménien son protosyncelle (369). (N. II, 398).

Quatrième semaine.

IV^{ème} dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection.

Les cinq jours suivants, de lundi à vendredi, maigre, en l'honneur de St. Grégoire l'Illuminateur.

Lundi. St. Epiphane, évêque de Chypre, St. Babylas patriarche d'Antioche et les trois saints enfants, disciples de St. Babylas. (N. II, 582, 594-5).

Mardi. St. Constantin empereur romain et Ste. Hélène impératrice, sa mère. (N. II, 583).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Théoditon et les sept saintes vierges ses compagnes, martyres d'Ancyre; St. Thalilas médecin de Cilicie, martyr. (N. II, 583).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Grégoire l'Illuminateur, avec commémoration de la découverte de ses reliques. *Fête de précepte*. (N. II, 583).

Cinquième semaine.

V^{ème} dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Antonin d'Alexandrie; St. Théophile de Lybie et les Saints Anicet et Photin de Nicomédie, tous martyrs. (N. II, 592).

Mardi. St. Daniel prophète et les trois saints enfants de la fournaise de Babylone, Sidrach, Misach et Abdenago. (N. II, 584).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jedi. St. Isaac I^{er} le Grand, patriarche des Arméniens et St. Mesrop Machtotz, le grand docteur des Arméniens, inventeurs de l'écriture arménienne et traducteurs de la Bible. *Fête patronale des écoles.* (N. II, 584-5).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Tiridate roi de l'Arménie, la reine Ste. Aschkène sa femme et la princesse Khosrovitouhde sa sœur, confesseurs arméniens (330). (N. II, 585-6).

Sixième semaine.

VI^{ème} dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection, avec commémoration de la découverte du voile de la Ste. Vierge. (*Fête introduite depuis un siècle seulement*).

Lundi. St. Callistratus d'Afrique et ses quarante-neuf compagnons martyrs; St. Lucien prêtre d'Antioche. (N. II, 607).

Mardi. St. Zacharie, prophète. (N. II, 585).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jedi. St. Elysée, prophète. (N. II, 587).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les douze Saints Apôtres, avec St. Paul treizième apôtre. (N. II, 587).

Septième semaine.

VII^{ème} dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection.

Les cinq jours suivants (lundi-vendredi) maigre et offices de pénitence, sans fêtes de Saints, en l'honneur de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

Samedi. Commémoration de l'Arche d'Alliance du Vieux Testament et de l'Eglise du Nouveau Testament. (N. II, 588).

Après la messe, le maigre est adouci par l'usage des poissons et des laitages. Les jours de cette catégorie s'appellent *Navakatik*.

§ 8. *Période de la Transfiguration ou Vardavar* (fête des roses).
(N. II, 563, 588).

Durée variable de cette période.

C'est la partie intermédiaire entre les deux grandes périodes, *pascale* et *extra-pascale* et, à cause de la mobilité de 35 jours de la première, elle est sujette à des combinaisons variées. Comme nous l'avons déjà remarqué, la fête de la Transfiguration est toujours fixée au quatorzième dimanche après Pâques, d'où il résulte qu'elle oscille entre le 28 juin (*Pâques, 22 mars*) et le 1^{er} août (*Pâques, 25 avril*).

§ 9. *L'ordre des fêtes pendant quatre semaines.*

Première semaine.

Dimanche. Fête solennelle de la Transfiguration, une des cinq grandes fêtes de l'Eglise arménienne. (*Taghavar*, voir plus haut, § 1).

Lundi. Deuxième fête de la Transfiguration et commémoration des défunts — comme au lendemain de chacune des cinq grandes fêtes. — *Fête de précepte.*

Mardi. Troisième fête de la Transfiguration.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jedi. St. Isaïe prophète. (N. II, 589).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Thaddée apôtre, premier apôtre de l'Arménie et et Ste. Sandouhte, princesse royale et vierge, martyrisée avec l'Apôtre (43). (N. II, 589).

Deuxième semaine.

1^{er} Dimanche après la Transfiguration. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Cyprien, évêque de Carthage, les quarante-cinq saints martyrs de Nicopolis en Arménie et Ste. Justine de Carthage, Ste. Euphémie de Chalcedoine et Ste. Christine de Tyr, vierges et martyres. (N. II, 590).

Mardi. St. Athénaginès, évêque, avec ses dix disciples et ses cinq compagnons, martyrs. (N. II, 591-2).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jedi. Les Saints anciens patriarches de l'Ancien Testament, Adam, Abel, Seth, Enos, Enoch, Noë, Melchisédec, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, Samuel, Samson, Jephthé, Barac, Gédéon et autres saints patriarches. (N. II, 591).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les saints fils et petits-fils de St. Grégoire l'Illuminateur, à savoir: St. Aristakès, son fils cadet, patriarche de l'Arménie (333); St. Verthanès, son fils aîné, lui aussi patriarche de l'Arménie (341); St. Grigoris, son petit-fils. Exarque de l'Albanie Caspienne (337); St. Houssik, son petit-fils, patriarche de l'Arménie (347), enfin St. Daniel évêque, son fils spirituel (347). (N. II, 586).

Troisième semaine.

II^{ème} dimanche après la Transfiguration. Fête de la Résurrection.

Lundi. Les Saints Machabées, martyrs de l'Ancien Testament, à savoir: St. Eléazar, prêtre; Ste. Chamounée veuve et les sept saints frères ses fils. (N. II, 592).

Mardi. Les douze Saints Prophètes mineurs, à savoir: Osée, Amos, Michée, Joël, Abdias, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. (N. II, 591).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Ste. Sophie veuve et ses trois filles, Pistis, Elpis et Agapis, vierges et martyres. (N. II, 593).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Fête du Concile d'Ephèse (431) de deux cents évêques, troisième œcuménique. (Voir la fin de la Remarque ci-après).

Quatrième semaine.

III^{ème} dimanche après la Transfiguration. Fête de la Résurrection et *Barékendan* (dernier jour gras), précédant les jours d'abstinence en l'honneur de l'Assomption.

Les cinq jours suivants (lundi-vendredi) sont jours de pénitence. Maigre et abstinence en l'honneur de la Ste. Vierge.

Samedi. Commémoration de la dédicace de l'église mère d'Etchmiadzin, et fête de la Sainte Eglise. En arménien on appelle cette fête *Chohakath* (descente de la lumière) par allusion à la vision de St. Grégoire l'Illuminateur. *Navakatik* ou adoucissement du maigre après la messe.

Remarque. Cette période de la Transfiguration est en relation, pour ce qui concerne sa durée, avec celle de la Théophanie, d'où le système de compensation dont il a été question plus haut § 2 et au § 7 de la I^{ère} partie. Partant, quand cette période a plus de quatre semaines on transfère ici les groupes de fêtes de celle de la Théophanie, à partir du samedi de la troisième semaine.

Toutefois la fête du Concile d'Ephèse est constamment célébrée le dernier samedi qui précède le *Barékendan* de l'Assomption.

§ 10. *La grande période extra-pascale avec mobilité de 7 jours et ses subdivisions.*

La grande période extra-pascale se subdivise dans les trois suivantes :

I. Période de l'Assomption, qui va du *dimanche* de l'Assomption au *dimanche* de l'Exaltation de la Ste. Croix (A').

II. Période de l'Exaltation de la Ste. Croix, qui va du *dimanche* de cette fête au premier *dimanche* de l'Avent (B').

III. Période de l'Avent, qui va du premier *dimanche* de l'Avent à la fête de la Théophanie (6 janvier) (C').

J'ai souligné tout exprès le mot *dimanche*, pour faire comprendre immédiatement que les deux premières périodes sont composées d'un nombre entier de semaines tandis que la troisième est composée d'un nombre entier de semaines, plus un nombre variable de jours, vu que le 6 janvier, fête de la Théophanie, peut tomber en n'importe quel jour de la semaine.

§ 11. *Durée variable de chaque subdivision.*

Nous avons dit plus haut (1^{re} partie § 6) que l'Assomption de la Ste. Vierge et l'Exaltation de la Ste. Croix ne sont jamais célébrées qu'en *dimanche*, c'est-à-dire *dans le dimanche le plus rapproché* du 15 août pour la première et du 14 septembre pour la seconde, sauf le cas où l'une ou l'autre des deux dates tombe en dimanche. Aussi nous avons vu (*ib.*) que le premier *dimanche* de l'Avent est celui qui tombe le 18 novembre, ou est le plus rapproché de cette date. Ce sont ces prescriptions qui expliquent la durée variable de chacune des trois périodes d'après le tableau suivant :

A' {	Dimanche de l'Assomption.	12 août	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	18 août
	Dimanche de l'Exaltation de la Sainte Croix . .	16 sept.	17 sept.	11 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	15 sept.
B' {	Premier dimanche de l'Avent	18 nov.	19 nov.	20 nov.	21 nov.	15 nov.	16 nov.	17 nov.
C' }	Théophanie	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.
Durée en semaines :								
	A'	5 sem.	5 sem.	4 sem.	4 sem.	4 sem.	4 sem.	4 sem.
	B'	9 sem.	9 sem.	10 sem.	10 sem.	9 sem.	9 sem.	9 sem.
	C'	7 sem.	6 sem.	6 sem.	6 sem.	7 sem.	7 sem.	7 sem.
			et 6 jours	et 5 jours	et 4 jours	et 3 jours	et 2 jours	et 1 jours

§ 12. *Période de l'Assomption.* (N. II, 563 et 594).

Première semaine.

1^{er} dimanche de la période. Fête de l'Assomption de la Ste. Vierge, Mère de Dieu. Une des cinq grandes fêtes de l'Eglise arménienne (*Taghavar*).

Lundi. Deuxième fête de l'Assomption, et commémoration des défunts. — Fête de précepte.

Tout le reste de la semaine est exclusivement consacré à la fête de l'Assomption.

Deuxième semaine.

II^{ème} dimanche de la période. Huitième fête de l'Assomption.

Lundi. Neuvième et dernière fête de l'Assomption.

Mardi. Les Saints Joachim et Anne, parents de la Ste. Vierge, et les saintes femmes myrophores (*Youghaber*) qui sont allées au sépulchre oindre le corps de Notre-Seigneur. (N. II, 594).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Jérémie, prophète. (N. II, 595).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les apôtres St. Thomas, St. Jacques Mineur et St. Simon. (N. II, 597 et 621-2).

Troisième semaine.

III^{ème} dimanche de la période. Fête de la Résurrection, et commémoration de la découverte de la ceinture de la Sainte Vierge. (*Commémoration introduite vers la fin du XVIII^{ème} siècle*). (N. II, 595).

Lundi. Les Saints Etienne d'Oulnia (aujourd'hui *Zeytoun*) et ses compagnons, martyrs arméniens (364), et les Saints Goharinus, Zamidus, Tukicus et Raticus, frères de Sébaste, martyrs arméniens (1136). (N. II, 595).

Mardi. Les Saints prophètes Ezéchiel et Esdras, et St. Zacharie père de St. Jean-Baptiste. (N. II, 599).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Jean-Baptiste: Commémoration de la découverte de sa tête, et St. Job le juste. (N. II, 599).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Fête du St. Concile de Nicée (325) de trois cents dix-huit Pères. (N. II, 600), premier œcuménique (Voir à la fin de la Remarque après la quatrième semaine).

Quatrième semaine.

IV^{ème} dimanche de la période. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. André de Mélitène, officier romain avec les soldats de sa cohorte, martyrs: St. Callinique de Cilicie et St. Diomède de Tarse, martyrs. (N. II, 596).

Mardi. St. Adrien de Nicomédie avec Ste. Anatolie (ou Nathalie) sa femme, St. Théodore d'Amassia et St. Eleuthère de Bythinie, martyrs. (N. II, 596).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi.

Remarque. Ainsi qu'on l'a vu dans le tableau ci-dessus rapporté (§ 11) l'intervalle entre le dimanche de l'Assomption et celui de l'Exaltation de la Ste. Croix, est tantôt de quatre semaines, tantôt de cinq. D'autre part la semaine qui précède l'Exaltation de la Ste. Croix est toute entière une préparation à cette fête, ce qui enlève à la période de l'Assomption un autre groupe hebdomadaire de fêtes. C'est pourquoi, lorsque le dit intervalle est seulement de quatre semaines, les fêtes en plus, sont transférées à la fin de la période de l'Exaltation de la Ste. Croix. Par contre, lorsque la période de l'Assomption est de cinq semaines, ont transfère ici les fêtes de la sixième semaine de l'Avent, et on sépare la fête de l'apôtre St. Thomas de celle des Saints apôtres Jacques et Simon.

Toutefois la fête du Saint Concile de Nicée doit être toujours célébrée le samedi qui précède la semaine de préparation à l'Exaltation de la Ste. Croix.

Cinquième semaine.

V^{ème} dimanche de la période. Fête de la Résurrection et *Barékendan* de la Ste. Croix.

Les cinq jours suivants (lundi-vendredi) maigre et abstinence en l'honneur de la Ste. Croix.

Samedi. Fête de la dédicace de la Sainte Eglise, c'est-à-dire mémoire de la dédicace de la grande Eglise du Saint Sépulcre à Jérusalem. (N. II, 601).

Remarque. C'est pendant cette période que tombe, le 8 septembre, la fête fixe de la Nativité de la Sainte Vierge, qui remplace la fête du jour, quelle qu'elle soit.

§ 13. *Période de l'Exaltation de la Sainte Croix. (Khatchveratz).*
(N. II, 568 et 602).

I^{er} dimanche de la période. Exaltation de la Ste. Croix, une des cinq grandes fêtes arméniennes (*Taghavar*).

Lundi. Deuxième fête de l'Exaltation de la Ste. Croix et commémoration des défunts. *Fête de précepte*.

Tout le reste de la semaine forme l'octave de la Ste. Croix. Mardi, mercredi et jeudi, fête de la Ste. Eglise. Vendredi et samedi fête de la Ste. Croix.

Deuxième semaine.

II^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Résurrection et *Barékendan*, les cinq jours suivants de la semaine étant jours de maigre, à cause des Quatre-Temps pour l'entrée de l'automne. Le peuple appelle ces cinq jours : le maigre de la Ste. Croix de *Varak*. (Voir dimanche suivant).

Lundi. St. Mamas de Gangra, anachorète, St. Philictimon de Lycaonie, martyr, et St. Siméon Stylite. (N. II, 602).

Mardi. Ste. Fébronie de Nisibin, avec Ste. Marianée (ou Marghélite) de Pisidie vierges et martyres, et Ste. Suzanne fille de St. Vardan et reine de Géorgie, martyre arménienne (458). (N. II, 603).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Barlaam, vieillard d'Antioche, St. Anthime évêque de Nicomédie, et St. Irénée évêque de Sirmium. (N. II, 615-6 et 603).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. George, milicien de Cappadoce, St. Adactus d'Ephèse, et St. Romain chantre d'Emesse, martyrs. (N. II, 604).

Troisième semaine.

III^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Ste. Croix, en mémoire de l'apparition miraculeuse du Saint Signe (*Nichan*) sur la montagne de *Varak* près de Van (653). (N. II, 604).

Lundi. St. David de Douin, martyr arménien (693), St. Eulampius et Ste. Eulampia de Nicomédie frères et martyrs. (N. II, 604-5).

Mardi. St. Eustache, général romain, avec Ste. Théopistée sa femme et les Saints Agapius et Théopiste ses fils martyrs : Ste. Ermonée fille du diacre Philippe et Ste. Catherine (ou Nectarine) d'Alexandrie, vierges et martyres. (N. II, 605).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Isaac et Hamazasp, frères Ardzrouni, princes et martyrs arméniens (786). (*N. II*, 605-6).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les soixante-douze disciples de Jésus-Christ. (*N. II*, 606).

Quatrième semaine.

IV^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Phocas évêque de Sinopé et St. Irénée évêque de Lyon, disciple des Apôtres. (*N. II*, 606).

Mardi. Ste. Thècle, disciple des Apôtres, Ste. Barbara de Paphlagonie et Ste. Pélagie de Tarse, vierges et martyres. (*N. II*, 606 et 611).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Pantaléon médecin et St. Ermolaus prêtre, martyrs de Nicomédie; Ste. Eupraxie de Byzance, vierge et anachorète. (*N. II*, 606-7).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Mesrop Machtotz (440), St. Elysée historiographe (V^{ème} siècle), St. Moïse de Khorène (V^{ème} siècle), St. David le philosophe (V^{ème} siècle), St. Grégoire de Narek (1003) et St. Nersès III Chinorhali (1173) docteurs de l'Eglise arménienne. (*N. II*, 597-8).

Cinquième semaine.

V^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Grégoris, exarque de l'Albanie Caspienne (découverte de son corps en 489), les saints frères Tatoul et Varus et St. Thomas, anachorètes arméniens (V^{ème} siècle); les Saints Antoine et Kronidès anachorètes arméniens (IV^{ème} siècle) et les sept Saints *Khotadjraks* (étym. anachorètes *herbivores*) martyrs arméniens (604). (*N. II*, 607).

Mardi. St. Ananie, St. Mathias, St. Barnabé, St. Philippe le diacre, St. Jean Mare, et les Saints Silas et Sylvain apôtres. (*N. II*, 608-9).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Denis l'Aréopagite; St. Timothée et St. Tite apôtres. (*N. II*, 609-10).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Mathieu, St. Marc, St. Luc et St. Jean évangélistes. (*N. II*, 610).

Sixième semaine.

VI^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Longin le centurion; St. Joseph époux de la Sainte Vierge; St. Joseph d'Arimatee; St. Lazare ami de Jésus-Christ et les Saintes Marthe et Marie, ses sœurs. (N. II, 611).

Mardi. St. Théodore (ou Théoditon) prêtre d'Antioche; les Saints Zénon, Macaire et Eudoxius, martyrs de Mélitène et St. Romulus (ou Ramèlas) commandant romain, martyr. (N. II, 612).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Kharétiens, c'est-à-dire les Saints Kharétas et les dix mille deux cents martyrs d'Ethiopie, et les Saints Artémus martyr d'Alexandrie, Christophorus le Scythe avec les Saintes Callinica et Aquilina ses compagnes, martyrs. (N. II, 613 et 593).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les douze Saints Docteurs de l'Eglise: Rhétheus (Hierotheus) Athénien, Denys l'Aréopagite, Sylvestre de Rome, Athanase d'Alexandrie, Cyrille d'Alexandrie, Ephrem le Syrien, Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Epiphane de Chypre Jean Chrysostome et Cyrille d'Alexandrie. (N. II, 609).

Septième semaine.

VII^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la découverte de la Ste. Croix, par Ste. Hélène.

Lundi. St. Anastase prêtre persan, St. Varus d'Egypte et Ste. Théodoride (ou Théodite) veuve de Lycaonie, avec ses trois fils et autres compagnons martyrs. (N. II, 614).

Mardi. Les Saints Hipérikiens, c'est-à-dire St. Hipéricus et ses six compagnons, martyrs à Samosate. (N. II, 615).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Sévérien milicien de Sébaste et St. Babylas vieillard de Nicomédie, avec quatre-vingt-quatre enfants élèves de Babylas, tous martyrs. (N. II, 615).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople. (N. II, 618).

Huitième semaine.

VIII^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Etienne patriarche de Rome et ses saints compagnons prêtres, diacres et laïques, tous martyrs à Rome, (N. II, 616).

Mardi. St. Akephsimus évêque, St. Joseph prêtre et St. Ayithalas diacre, martyrs persans, et St. Platon martyr d'Ancyre. (N. II, 616).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Métrophane, Alexandre et Paul le Confesseur, patriarches de Constantinople; et les Saints Marcien et Martyron synnelles de Constantinople. (N. II, 616-7).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les Saints Archanges Gabriel et Michel, et tous les Saints Anges de la milice céleste. (N. II, 617).

Neuvième semaine.

IX^{ème} dimanche de la période de la Ste. Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Mélétius, patriarche d'Antioche, St. Mennas l'Égyptien, martyr; St. Mélès (ou Mélétius) évêque en Perse; St. Bouras prêtre, et St. Chènes diacre, martyrs persans. (N. II, 617).

Mardi. St. Démétrius de Thessalonique et St. Basilius prêtre d'Ancyre, martyrs. (N. II, 618).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Gurias, Samonas, et le diacre Abibas, martyrs d'Edesse; St. Romain, moine de Palestine, St. Barulas enfant et Ss. Hysichius, milicien d'Antioche, martyrs. (N. II, 618).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. André et St. Philippe, apôtres. (N. II, 618 et 623).

Dixième semaine.

Remarque. Ainsi qu'on peut le constater par le tableau donné au § 11, cette semaine n'a pas lieu tous les ans, mais seulement lorsque le dimanche de l'Assomption coïncide avec le 14 ou le 15 août et le dimanche de l'Exaltation de la Croix avec le 11 ou le 12 septembre. Mais quand cela arrive, plusieurs fêtes de Saints n'ont pas trouvé leur place à la fin de la période de l'Assomption qui, alors, est seulement de quatre semaines, et ce sont elles qu'on transporte ici à la dixième semaine de l'Exaltation de la Sainte Croix. On célèbre, dans ce cas, le samedi de cette semaine, la fête de tous les Saints anciens et nouveaux, connus et inconnus. (N. II, 619).

Aussi, lorsque la durée de la période de l'Exaltation de la Ste. Croix est moindre de dix semaines (Voir le tableau au § 11) la Toussaint est célébrée le samedi de la septième semaine — celui de la huitième demeurant consacré aux Archanges et aux Anges.—St. Chrysostome est fêté le jeudi de la septième semaine, et les Saints du jeudi sont unis avec les Saints du mardi.

§ 14. *Période de l'Avent.* (N. II, 564-620).

Première semaine.

I^{er} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection et *Barékendan*. Comme on l'a vu, ce dimanche est le plus proche de la date du 18 novembre, ou bien celui qui coïncide avec ce jour.

Les cinq jours suivants (lundi-vendredi) sont des jours de maigre et d'abstinence, étant le commencement de l'ancien Carême de la Théophanie.

Samedi. St. Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée, St. Nicolas, évêque de Myre et St. Myrron, évêque de Crète. (N. II, 621-625).

Remarque. Deux fêtes à date fixe tombent à cette époque; ce sont la Présentation de la Ste. Vierge au Temple (21 novembre) et la Conception de la Ste. Vierge (9 décembre). Si elles tombent en un jour d'abstinence, celui-ci est supprimé tout en conservant, cependant, le maigre; les fêtes de Saints sont transférées, et les fêtes dominicales sont combinées.

Deuxième semaine.

II^{ème} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. Ste. Julienne et Ste. Basilisse, vierges et martyres de Nicomédie. (N. II, 621).

Mardi. St. Lucien, prêtre d'Antioche; les Saints Taracus, Probus et Andronicus martyrs de Tarse; St. Onésime et autres saints disciples de l'apôtre St. Paul. (N. II, 607, 610, 569).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Clément, évêque d'Ancyre et St. Bagratius (*Pancratius*) évêque de Taormine. (N. II, 622).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Thaddée et St. Barthélemy apôtres, premiers *Illuminateurs* de l'Arménie. Fête de précepte. (N. II, 589, 625).

Troisième semaine.

III^{ème} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Janvier (*Januarius*) évêque de Bénévent, et St. Mercure de Scythe, milicien et martyr à Césarée (N. II, 623).

Mardi. St. Jacques (Jakovik) martyr persan, et St. Thémistocle (Iravapar) martyr de Lycie (N. II, 62).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les saints pères anachorètes d'Égypte: Paul l'ancien, Paut le nouveau, Macaire le Grand, Evagrius, Jean de la Fosse, Jean de

Bref, Nile, Arsène, Sisianus, Daniel, Sérapion, Macaire le Mineur, Pimen et autres Saints anachorètes. (N. II, 624).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Nicolas Thaumaturge, évêque de Myre. (N. II, 625).

Quatrième semaine.

IV^{ème} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection et *Barékendan* à cause du maigre des Quatre-Temps, pour l'entrée de l'hiver. Le maigre a lieu pendant cinq jours, du lundi au vendredi, mais les offices de pénitence ont lieu seulement le mercredi et le vendredi.

Lundi. St. Mennas d'Alexandrie; St. Hermogènes et St. Eugraphus, martyrs; les Saints Jean et Alexianus, pauvres volontaires. (N. II, 625).

Mardi. St. Corneille, le centurion, St. Simon, parent de Jésus-Christ, St. Polycarpe évêque de Smyrne et les martyrs Orientaux (II^{ème} siècle). (N. II, 571).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Eustratius, St. Auxence, St. Eugène, St. Oreste et St. Mardarius martyrs de l'Arménie mineure. (N. II, 625-6).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Jacques évêque de Nisibe, St. Marouké (Marcellus) anachorète, et St. Melèce (ou Méletius) évêque en Perse. (N. II, 626).

Cinquième semaine.

V^{ème} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Ignace, patriarche d'Antioche, St. Addée évêque d'Edesse, et St. Maruthas, évêque de Niphircerta (Mésopotamie). (N. II, 626-7, 571).

Mardi. St. Théopompus, évêque de Nicomédie, St. Théonas, le magicien, et les quatre Saints miliciens, Bassus, Eusèbe, Eutychès et Basilidès, martyrs à Nicomédie. (N. II, 626).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. St. Indus, St. Domnas et St. Cléricus prêtre, avec les vingt mille martyrs brûlés dans l'Eglise de Nicomédie. (N. II, 627).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. St. Abgar roi d'Arménie (à Edesse) le premier roi chrétien. (N. II, 627).

Sixième semaine.

VI^{ème} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. St. Abraham et St. Khorène prêtres arméniens (fin du V^{ème} siècle) et les Saints Cosmas et Damien, médecins et martyrs. (N. II, 627).

Mardi. St. Adéodat (Hiztibuzd) le persan, martyr arménien (552). (N. II, 628).

§ 15. Particularités dans la dernière partie de l'Avent.

Remarque. La différente durée de la période de l'Avent est cause que les fêtes ne sont pas célébrées toutes les années comme nous venons d'indiquer. Aussi y introduit-on des variantes d'après les circonstances. La dernière partie offre les particularités suivantes.

Le 29 décembre est pris comme le *Barékendan* de la Théophanie à moins qu'il ne tombe en un mercredi ou en un vendredi.

A partir du 30 décembre on fait maigre pendant six jours. Si un dimanche se trouve dans ces six jours on garde le maigre mais on célèbre la fête de la Résurrection. Si parmi ces six jours il se trouve un samedi on garde le maigre, mais on fête en ce jour les Saints docteurs Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Sylvestre de Rome et Ephrem le Syrien. (N. II, 630).

Avant le 29 décembre on réserve les derniers quatre jours assignés à la célébration des fêtes des Saints — lundi, mardi, jeudi et samedi — pour les quatre grandes fêtes (*Avak-ton*) des Saints les plus illustres qui ont été témoins du mystère de la Rédemption, c'est-à-dire :

I^{er} du prophète St. David et de St. Jacques frère du Seigneur.
II^{ème} de St. Etienne protomartyr. III^{ème} des apôtres St. Pierre et St. Paul. IV^{ème} des apôtres St. Jacques majeur et St. Jean l'Evangeliste.

Le 1 janvier n'offre rien de particulier ; c'est jour de maigre et, dans l'église, on fait office de pénitence, à moins que ce ne soit un dimanche ou un samedi. Le 5 janvier veille de la Théophanie et office comme au § 1.

Pour faciliter, maintenant, au lecteur l'application pratique des règles assez compliquées qui précèdent, on va ajouter le Calendrier pour l'année julienne 1907, avec constants renvois aux théories ci-dessus exposées.

Deux mots préalables sur le jeûne et l'abstinence.

Pour ce qui est du jeûne et de l'abstinence dans l'Eglise arménienne, voici quelques renseignements généraux dont le lecteur trouvera l'application dans le Calendrier.

Le mot arménien *Pahk* signifie, étymologiquement, abstinence de quelque chose. A l'origine, cette abstinence était le *jeûne* mais, vu la

nécessité de se procurer une nourriture qui ne fût pas trop substantielle, le jeûne est changé en *maigre*. On marque en arménien la distinction entre jeûne et maigre en employant pour le jeûne le mot: *Dsom*, et gardant, pour le maigre, celui de *Pahk*.

Une spécialité de l'ancienne Eglise arménienne était celle d'étendre, en quelque sorte, l'abstinence, même aux offices divins, en ce sens que les jours d'abstinence ne pouvaient être ni fêtes dominicales, ni fêtes de Saints; et que dans les jours d'abstinence les prières et les cantiques devaient s'inspirer uniquement de sentiments de pénitence. De fait, anciennement, lorsqu'on faisait maigre, les offices étaient *toujours* de pénitence, et s'il arrivait qu'en ce jour tombât une fête dominicale, le maigre cessait aussi. On en a la preuve dans les huit jours gras de l'octave de la Théophanie, et dans les cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte. Plus tard, cependant, on introduisit l'usage de garder le maigre même en des fêtes dominicales, et d'augmenter les jours de maigre sans toucher aux fêtes des Saints, d'où le fait qu'il y a des jours où les offices ne sont plus en conformité avec la nourriture.

Pour récapituler, les jours de pénitence se distinguent en:

A) Jours strictement de jeûne (*Dsom*). Non seulement le maigre mais le jeûne aussi est gardé jusqu'aux vêpres. Les offices sont exclusivement de pénitence. Tels sont les cinq premiers jours de l'*Arachavor*; trois jours de la première semaine du Carême (mercredi-vendredi) et les cinq jours (lundi-vendredi) de chacune des autres cinq semaines. En conformité avec ce jeûne, on omet même la Messe.

B) Jours de simple abstinence (*Pahk*), avec offices de pénitence et maigre, sans jeûne.

C) Jours de fêtes dominicales, avec offices correspondants, mais le maigre dans la nourriture.

D) Jours de fêtes de Saints, avec offices correspondants, mais le maigre dans la nourriture.

Cela dit, voici le Calendrier arménien pour l'année 1907. Pour ce qui est de l'orthographe des noms, ne connaissant pas moi-même l'arménien, je me suis fait un devoir de soumettre les épreuves à un Arménien fort instruit qui m'a rendu, fort obligeamment, le service de les corriger.

 **SISMANOGLIO**
MEGARO

CALENDRIER LITURGIQUE ARMÉNIEN

POUR L'ANNÉE JULIENNE 1907

4399-4400 de l'ère nationale arménienne (voir I^{ère} partie, § 4, note)
et 1356-1357 de la réforme du calendrier religieux arménien.

D'après le *Tonatzouytz* du Catholicos Siméon d'Erivan (1774).

PAQUES 22 avril v. st. La lettre indiquant dans le *Tonatzouytz* les combinaisons de l'année (voir plus haut, I^{ère} partie, § 8) est la lettre Ր (Ré) trente-deuxième de l'alphabet arménien, le 22 avril étant éloigné de 32 jours du 21 mars julien date conventionnelle de l'équinoxe. Cette date est purement conventionnelle, soit parce que l'équinoxe arrive, de fait, treize jours plus tôt, soit aussi parce que l'équinoxe oscille, à cause du bissextile, entre le 20 et le 21 mars, et la date du 21 a été choisie, conventionnellement, comme la plus tardive.

Dans le Calendrier qui va suivre, toutes les fêtes de précepte arméniennes sont marquées d'une croix.

Chaque mois commence toujours par le premier julien ou vieux style (v. st.), qui est exactement en retard de treize jours sur le premier grégorien ou nouveau style (n. st.). Il s'ensuit que le premier de chaque mois julien, coïncide toujours avec le 14 du mois du même nom grégorien.

La première colonne du Calendrier indique les dates du nouveau style, c'est-à-dire du Calendrier grégorien; la deuxième celles du vieux style, c'est-à-dire du Calendrier julien.

JANVIER.

FÊTE ET OCTAVE DE LA THÉOPHANIE. (Voir II^{ème} partie § 1).

N. st. V. st.

14 janv.	1	Lundi.	Abstinence pour la Théophanie.
15	2	Mardi.	•
16	3	Mercredi.	•
17	4	Jedi.	•
18	5	Vendredi.	Veille de la Théophanie. Adoucissement du jeûne après la Messe après les Vêpres.
19	6	✠ Samedi.	La Sainte Théophanie.
20	7	✠ Dimanche	Deuxième fête de précepte de la Théophanie et commémoration des défunts.
21	8	Lundi.	} Octave de la Théophanie.
22	9	Mardi.	
23	10	Mercredi.	
24	11	Jedi.	
25	12	Vendredi.	
26	13	✠ Samedi.	Dernier jour de l'Octave. Fête de précepte.

PÉRIODE DE LA THÉOPHANIE (1). (Voir II^{ème} partie § 2).

N. st.	V. st.	
27 janv.	14	☩ Dimanche (I ^{ère} semaine). Résurrection.
28	15	Lundi. St. Jean-Baptiste (1) (2).
29	16	Mardi. St. Pierre patriarche d'Alexandrie, St. Blaise et St. Absalon (2).
30	17	Mercredi. Abstinence.
31	18	Jeudi. St. Antoine anachorète (3) et St. Tryphon martyr, St. Parsamius d'Edesse et St. Onophrius (7).
1 févr.	19	Vendredi. Abstinence.
2	20	Samedi. St. Théodose empereur et les sept Saints Dormants d'Ephèse (4).
3	21	☩ Dimanche (II ^{ème} semaine). Résurrection.
4	22	Lundi. St. Cyriaque et Ste. Julitte sa mère (5), et les Saints Gordins, Polyucte et Grégoire martyrs (9).
5	23	Mardi. St. Vahan martyr (6); Ste. Eugénie et les Saints Philippe et Claudia son père et sa mère, et les Saints Sergius, Apitonius, Protus et Hyacinthe martyrs (10).
6	24	Mercredi. Abstinence.
7	25	Jeudi. Les Saints Eugène, Macaire, Valérius, Candidus et Aquilas martyrs (12).
8	26	Vendredi. Abstinence.
9	27	Samedi. St. Athanase et St. Cyrille (8) et St. Grégoire le théologien (11).
10	28	☩ Dimanche (III ^{ème} semaine). Résurrection.
11	29	Lundi. St. Cyprien, évêque de Carthage et les quarante-cinq saints martyrs de Nicopolis en Arménie, Ste. Jus-

(1) La fête de Pâques tombant le 22 avril, le dimanche d'*Aratchavor*, dixième avant Pâques (voir I^{ère} partie § 5), coïncide avec le 11 février. Il s'ensuit que la période de la Théophanie, qui va du 14 janvier au dimanche d'*Aratchavor* est, en 1907, de quatre semaines, ce qui réduit la période de la Transfiguration à deux semaines seulement (29 juillet — 11 août), dont la dernière est la semaine d'abstinence en l'honneur de l'Assomption de la Ste. Vierge. C'est pourquoi d'après le système de compensation dont nous avons parlé dans la I^{ère} partie (§ 7), presque toutes les fêtes de la période de la Transfiguration se trouvent transférées dans la période de la Théophanie, ainsi qu'on va le voir.

(2) C'est pour faire place aux fêtes de la période de la Transfiguration qu'on a groupé en deux semaines (14-27 janv.) les 12 fêtes des Saints mentionnés au § 3 de la II^{ème} partie. Le chiffre à côté de chaque fête est celui de l'ordre dans lequel elles se succèdent régulièrement. St. Athanase, St. Cyrille et St. Grégoire le Théologien (8 et 11) se trouvent placés à la fin de la 2^e semaine, parce qu'on a l'habitude de réserver le samedi pour les Saints les plus illustres

N. St. V. St.

- tine de Carthage, Ste. Euphémie de Chalcédoine et Ste. Christine de Tyr, vierges et martyres. (*Transféré du 2^e lundi de la pér. de la Transfig.*). (V. II^{ème} partie § 8).
- 12 30 Mardi. St. Athénaginès, évêque, avec ses dix disciples et ses cinq compagnons, martyrs. (*Transf. du 2^e mardi id.*).
- 13 31 Mercredi. Abstinence.

FÉVRIER.

N. st. V. st.

- 14 1 Jeudi. Les saints anciens patriarches de l'Ancien Testament, Adam, Abel, Seth, Enos, Enoch, Noë, Melchisédec, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, Samuel, Samoen, Jephthé, Barac, Gédéon et autres saints patriarches. (*Transf. du 2^e jeudi id.*).
- 15 2 Vendredi. Abstinence.
- 16 3 Samedi. Les saints fils et petits-fils de St. Grégoire l'Illuminateur, à savoir: St. Aristakès, son fils cadet patriarche de l'Arménie (333); St. Verthanès, son fils aîné, lui aussi patriarche de l'Arménie (341); St. Grigoris, son petit-fils, exarque de l'Albanie Caspienne (337); St. Houssik, son petit-fils patriarche de l'Arménie (347), enfin St. Daniel évêque, son fils spirituel (347). (*Transf. du 2^e samedi id.*).
- 17 4 ☩ Dimanche (IV^{ème} semaine). Résurrection.
- 18 5 Lundi. Les Saints Machabées, martyrs de l'Ancien Testament, à savoir: St. Eléazar, prêtre; Ste. Chamounée veuve et les sept saints frères ses fils. (*Transf. du 3^e lundi id.*).
- 19 6 Mardi. Les douze Saints Prophètes mineurs, à savoir: Osée, Amos, Michée, Joël, Abdias, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. (*Transf. du 3^e mardi id.*).
- 20 7 Mercredi. Abstinence.
- 21 8 Jeudi. Ste. Sophie et ses trois filles Pistis, Elpis et Agapis martyres. (*Transf. du 3^e jeudi id.*).
- 22 9 Vendredi. Abstinence.
- 23 10 Samedi. St. Thaddée apôtre et Ste. Sandouhte martyrs. etc. (*Transf. du 1^{er} samedi id.*) (1).

(1) On transfère ici la fête de l'apôtre St. Thaddée, au lieu de celle du Concile d'Ephèse, parce que cette année 1907 la fête du Concile d'Ephèse, d'après la règle (voir à la fin la 4^e semaine de la période de la Transfiguration), a pris la place de celle de St. Thaddée.

PÉRIODE DE L'ARATCHAVOR

OU LES TROIS SEMAINES ANTÉRIEURES AU CARÈME. (V. II^{ème} partie § 4).

N. st.	V. st.	
24	11	✠ Dimanche. (I ^{ère} semaine) Résurrection, <i>Barékendan</i> .
25	12	Lundi. Maigre et jeûne.
26	13	Mardi. Maigre et jeûne.
27	14	✠ Mercredi. <i>Purification de la Sainte Vierge</i> . On supprime l'office de l'abstinence, tout en conservant le maigre seulement.
28	15	Jeudi. Maigre et jeûne.
1 mars	16	Vendredi. Maigre et jeûne.
2	17	Samedi. St. Serge stratélate, St. Martyrus et quatorze compagnons martyrs.
3	18	✠ Dimanche (II ^{ème} semaine). Résurrection.
4	19	Lundi. Les Saints Atomiens, c'est-à-dire St. Atom Gnouni et St. Manadjhr Richtouni satrapes, avec plusieurs centaines de miliciens de leurs tribus, martyrs arméniens.
5	20	Mardi. Les Saints Soukiassiens, c'est-à-dire St. Soukias et ses dix-huit compagnons, anachorètes et martyrs arméniens (129).
6	21	Mercredi. Abstinence.
7	22	Jeudi. Les Saints Oskions, c'est-à-dire St. Oski (Chryssos) prêtre; et ses quatre compagnons, martyrs arméniens
8	23	Vendredi. Abstinence.
9	24	Samedi. St. Isaac le Grand, patriarche des Arméniens.
10	25	✠ Dimanche (III ^{ème} semaine).
11	26	Lundi. St. Marc d'Aréthuse et les Saintes Pion, Cyrille, Benjamin, Hormisdas, Saën et Abdulmessih, martyrs.
12	27	Mardi. Les Saints Léontiens, c'est-à-dire St. Joseph de Hoghotzim patriarche des Arméniens; St. Isaac évêque de Richtounik; St. Thathik évêque de Bassen; St. Léontius de Vanand archiprêtre, les Saints Mourchegh d'Albak, Archen de Bagrévand et Samuel d'Aradz prêtres; enfin les Saints Katchatch Richtouni et Abraham d'Aradz diacres, tous martyrs arméniens. <i>C'est la fête patronale des prêtres.</i>
13	28	Mercredi. Abstinence.

MARS.

N. st. V. st.

- 14 1 Jeudi. Les Saints Vardaniens, c'est-à-dire St. Vardan Mamikonian stratélate et les Saints Khoren Khorthorouni, Artak Palouni. Tadjat Gnthouni, Himaiak Dimaxian, Nerseh Katchbérouni, Vahan Gnouni, Arsen Indzaïn et Garéguin Sirouandz dian satrapes, avec mille vingt-sept miliciens de leurs tribus, en tout *mille trente-six* martyrs. *Fête patronale de la nation arménienne.*
- 15 2 Vendredi. Abstinence.
- 16 3 Samedi. Le St. Concile de Constantinople, 2^{ème} œcuménique (381).

PÉRIODE DU CARÊME. (Voir II^{ème} partie § 5).

- 17 4 ☩ Dimanche (I^{er} du Carême). *Boun-Barékendan*. Commémoration de la vie heureuse de nos premiers parents, dans le Paradis terrestre.
- 18 5 Lundi. Offices de pénitence.
- 19 6 Mardi. " "
- 20 7 Mercredi. Offices de pénitence avec additions propres du Carême.
- 21 8 Jeudi. " "
- 22 9 Vendredi. " "
- 23 10 Samedi. St. Théodore d'Amasie, martyr.
- 24 11 ☩ Dimanche (II^{ème} du Carême). Commémoration du premier péché de nos protoparents et de leur expulsion du Paradis terrestre.
- 25 12 Lundi. Offices de pénitence etc. Quatre Temps du printemps.
- 26 13 Mardi. " "
- 27 14 Mercredi. " "
- 28 15 Jeudi. " "
- 29 16 Vendredi. " "
- 30 17 Samedi. St. Cyrille patriarche de Jérusalem et les Sants Jean Otznetzi, Jean Orotnetzi et Gregoire Tathevatz. — St. Jean patriarche de Jérusalem, et les Saints Cyrille et Anne, martyrs à Jérusalem (1).

(1) La fête de St. Jean patriarche de Jérusalem etc. (3^e samedi du Carême) est réunie à celle de St. Cyrille etc., pour faire place, le samedi de la 5^e semaine (7 avril) à la fête de l'Annonciation, en transférant au samedi de la troisième semaine la fête de St. Grégoire l'Illuminateur qui tomberait le 7 avril.

N. st. V. st.

- 31 18 ☩ Dimanche (III^{ème} du Carême). *Anaraki* ou de l'enfant prodigue.
- 1 avril 19 Lundi. Offices de pénitence etc.
- 2 20 Mardi. " "
- 3 21 Mercredi. " "
- 4 22 Jeudi. " "
- 5 23 Vendredi. " "
- 6 24 Samedi. St. Grégoire l'Illuminateur, patriarche des Arméniens. (*Transféré du 5^e samedi du Carême*).
- 7 25 ☩ Dimanche (IV^{ème} du Carême). *Tintessi* ou de l'économe.
- 8 26 Lundi. Offices de pénitence etc.
- 9 27 Mardi. " "
- 10 28 Mercredi. " "
- 11 29 Jeudi. " "
- 12 30 Vendredi. " "
- 13 31 Samedi. Les quarante Saints martyrs de Sébaste.

AVRIL.

N. st. V. st.

- 14 1 ☩ Dimanche (V^{ème} du Carême). *Datavori*, ou du Juge.
- 15 2 Lundi. Office de pénitence etc.
- 16 3 Mardi. " "
- 17 4 Mercredi. " "
- 18 5 Jeudi. " "
- 19 6 Vendredi. " "
- 20 7 ☩ Samedi. *Annonciation de la Sainte Vierge*.
- 21 8 ☩ Dimanche (VI^{ème} du Carême). *Galistian* ou de la venue du Rédempteur.
- 22 9 Lundi. Offices de pénitence etc.
- 23 10 Mardi. " "
- 24 11 Mercredi. " "
- 25 12 Jeudi. " "
- 26 13 Vendredi. " "
- 27 14 Samedi. Mémoire de la résurrection de Lazare.
- 28 15 ☩ Dimanche (VII^{ème} du Carême). *Dzahgazard* ou fête des fleurs (dimanche des Rameaux).
- 29 16 Lundi. Commémoration de la création du monde.
- 30 17 Mardi. *Tassin Goussanatz*, ou des dix vierges.
- 1 mai 18 Mercredi. Commémoration de la trahison de Judas.
- 2 19 ☩ Jeudi. Fête (de précepte) de la Ste. Eucharistie. Commémoration de la Cène et du lavement des pieds.

N. st.	V. st.	
3	20	Vendredi. Fête de la Passion, de la Crucifixion et de la mort de Jésus-Christ.
4	21	Samedi. Fête de la sépulture de Jésus-Christ. Aux Vêpres commémoration de la Résurrection, avec Messe et adoucissement du jeûne après la Messe, aux Vêpres.

PÉRIODE DU TEMPS PASCAL. (*Hinounk*). Voir II^{ème} partie § 6.

5	22	✠ Dimanche de Pâques (<i>Zatik</i>). Jour de la Résurrection.
6	23	✠ Lundi. Deuxième fête de Pâques et commémoration des défunts. <i>Fête de précepte</i> .
7	24	✠ Mardi. Troisième fête de précepte.
8	25	Mercredi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.
9	26	Jeudi. " "
10	27	Vendredi. " "
11	28	Samedi. Résurrection de Jésus Christ et Commémoration de la Décollation de St. Jean-Baptiste.
12	29	✠ Dimanche (II ^{ème} du temps pascal), <i>Nor</i> ou Nouveau (<i>Domin. in albis</i>).
13	30	Lundi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.

MAI.

N. st.	V. st.	
14	1	Mardi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.
15	2	Mercredi. " "
16	3	Jeudi. " "
17	4	Vendredi. " "
18	5	Samedi. " "
19	6	✠ Dimanche (III ^{ème} du temps pascal). <i>Kanatch</i> (vert). Fondation de la première église chrétienne à Sion.
20	7	Lundi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.
21	8	Mardi. " "
22	9	Mercredi. " "
23	10	Jeudi. " "
24	11	Vendredi. " "
25	12	Samedi. " "
26	13	✠ Dimanche (IV ^{ème} du temps pascal). <i>Karmir</i> (rouge).
27	14	Lundi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.
28	15	Mardi. " "
29	16	Mercredi. " "

N. st. V. st.

30	17	Jeudi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.	
31	18	Vendredi.	"
1 juin	19	Samedi.	"
2	20	✠ Dimanche (V ^{ème} du temps pascal). Commémoration de l'apparition de la Ste. Croix à Jérusalem.	
3	21	Lundi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.	
4	22	Mardi.	"
5	23	Mercredi.	"
6	24	Jeudi.	"
7	25	Vendredi.	"
8	26	Samedi.	"
9	27	✠ Dimanche (VI ^{ème} du temps pascal). Fête de la Résurrection.	
10	28	Lundi. Résurrection de Jésus-Christ. Fête dominicale.	
11	29	Mardi.	"
12	30	Mercredi.	"
13	31	✠ Jeudi. <i>Ascension.</i>	


 JUIN.

N. st. V. st.

14	1	Vendredi. Résurrection et Ascension de Jésus-Christ. Fête dominicale. Maigre.	
15	2	Samedi.	"
16	3	✠ Dimanche (VII ^{ème} du temps pascal). <i>Yerkroord Dzahgazard</i> (deuxième fête des fleurs). Commémoration de la vision de St. Grégoire l'Illuminateur se rapportant à l'Ascension.	
17	4	Lundi. Résurrection et Ascension de Jésus-Christ. Fête dominicale.	
18	5	Mardi.	"
19	6	Mercredi.	" (Maigre).
20	7	Jeudi.	"
21	8	Vendredi.	" (Maigre).
22	9	Samedi.	"

PÉRIODE DE LA PENTECÔTE. (Voir II^{ème} partie § 7).

23	10	✠ Dimanche de la <i>Pentecôte.</i>	
24	11	Lundi. (Maigre, pour les Quatre-Temps d'été). Offices du St.-Esprit.	
25	12	Mardi. (Maigre)	"

N. St.	V. st.	
26	13	Mercredi. (Maigre, pour les Quatre-Temps d'été).
27	14	Jeudi. (Maigre) " "
28	15	Vendredi. (Maigre) " "
29	16	Samedi. Offices du St.-Esprit. On fait gras.
30	17	✠ Dimanche (II ^{ème} de la période de la Pentecôte). Fête de la Résurrection avec commémoration de l'enlèvement du prophète Elie au ciel.
1 juil.	18	Lundi. Les Saintes Rhipsimiennes, c'est-à-dire Ste. Rhipsimée vierge, avec trente-trois autres vierges, ses compagnes, martyres arméniennes (301).
2	19	Mardi. Les Saintes Gaïaniennes, c'est-à-dire Ste. Gaïanée vierge, avec deux autres vierges ses compagnes, martyres arméniennes (301).
3	20	Mercredi. Abstinence.
4	21	Jeudi. Translation des reliques de St. Jean-Baptiste et de St. Athénagins.
5	22	Vendredi. Abstinence.
6	23	Samedi. Commémoration de la sortie de St. Grégoire l'Illuminateur du puits-prison. (<i>Virap</i>).
7	24	✠ Dimanche (III ^{ème} de la période de la Pentecôte). Fête d' <i>Etchmiadzin</i> , ou de la descente de l'Unigénitus.
8	25	Lundi. Les Saints Innocents de Béthléhem, et les Saints Aca-cius, Quadratus et Mocimas martyrs.
9	26	Mardi. Les Stes. Nonnée, apôtre des Georgiens, et Manée vierge.
10	27	Mercredi. Abstinence.
11	28	Jeudi. Les Saints Isaac, Joseph, Sergius et Bacchus, martyrs.
12	29	Vendredi. Abstinence.
13	30	Samedi. St. Nersès le Grand, patriarche des Arméniens et St. Khath évêque arménien.

JUILLET.

N. st.	V. st.	
14	1	✠ Dimanche (IV ^{ème} de la période de la Pentecôte). Fête de la Résurrection.
15	2	Lundi. (Maigre en l'honneur de St. Grégoire l'Illuminateur). Les Saints Epiphane, Babylas et ses trois disciples.
16	3	Mardi. (Maigre). St. Constantin empereur, et Ste. Hélène sa mère.
17	4	Mercredi. Abstinence.
18	5	Jeudi. (Maigre). St. Théoditon, les sept saintes vierges ses compagnes, et St. Thalilas tous martyrs.

N. st. V. st.

- 19 6 Vendredi. Abstinence.
- 20 7 ✠ Samedi. St. Grégoire l'Illuminateur. Commémoration de la découverte de ses reliques. *Fête de précepte.*
- 21 8 ✠ Dimanche (V^{ème} de la période de la Pentecôte). Fête de la Résurrection.
- 22 9 Lundi. St. Antonin d'Alexandrie, et les Saints Théophile, Anicet et Photin, martyrs.
- 23 10 Mardi. St. Daniel prophète et les trois enfants de la fournaise de Babylone, Sidrach, Misach et Abdenago. *Fête patronales des écoles.*
- 24 11 Mercredi. Abstinence.
- 25 12 Jeudi. St. Isaac le Grand et St. Mesrop, inventeurs de l'écriture arménienne et traducteurs de la Bible.
- 26 13 Vendredi. Abstinence.
- 27 14 Samedi. St. Tiridate, roi de l'Arménie et les Saintes Aschkène de la et Khosrovitouhde.
- 28 15 ✠ Dimanche (VI^{ème} de la période de la Pentecôte). Fête de la Résurrection. Commémoration de la découverte du voile de la Ste. Vierge.
- 29 16 Lundi. St. Callistratus et compagnons, martyrs, et St. Lucien, prêtre d'Antioche.
- 30 17 Mardi. St. Zacharie prophète.
- 31 18 Mercredi. Abstinence.
- 1 août 19 Jeudi. St. Elysée prophète.
- 2 20 Vendredi. Abstinence.
- 3 21 Samedi. Les douze saints Apôtres et St. Paul, 13^{ème} Apôtre.
- 4 22 ✠ Dimanche (VII^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.
- 5 23 Lundi. Maigre et office de pénitence en l'honneur de la Transfiguration.
- 6 24 Mardi. " "
- 7 25 Mercredi. " "
- 8 26 Jeudi. " "
- 9 27 Vendredi. " "
- 10 28 Samedi. Commémoration de l'Arche de l'Alliance et de l'Eglise.

PÉRIODE DE LA TRANSFIGURATION OU VARDAVAR. (Voir II^{ème} partie § 8).

- 11 29 ✠ Dimanche de la Transfiguration.
- 12 30 ✠ Lundi. Deuxième fête de la Transfiguration. Commémoration des défunts. *Fête de précepte.*
- 13 31 Mardi. Troisième fête de la Transfiguration.

AOUT.

N. st.	V. st.	
14	1	Mercredi. Abstinence.
15	2	Jeudi. St. Isaïe prophète.
16	3	Vendredi. Abstinence.
17	4	Samedi. Fête du Concile d'Ephèse (431).
18	5	✠ Dimanche (I ^{er} après la Transfiguration). Fête de la Résurrection et <i>Barékendan</i> de la Ste. Vierge.
19	6	Lundi. Maigre et abstinence en l'honneur de l'Assomption.
20	7	Mardi. " "
21	8	Mercredi. " "
22	9	Jeudi. " "
23	10	Vendredi. " "
24	11	Samedi. Commémoration de la dédicace de l'Eglise mère d'Etchmiadzin, et fête de la sainte Eglise.

PÉRIODE DE L'ASSOMPTION. Voir II^{ème} partie § 12.

25	12	✠ Dimanche de l'Assomption (<i>Verapohoum</i>). Voir II ^{ème} partie § 12.
26	13	✠ Lundi. Deuxième fête de l'Assomption. Commémoration des défunts. <i>Fête de précepte</i> .
27	14	Mardi. Troisième fête de l'Assomption.
28	15	Mercredi. Quatrième " "
29	16	Jeudi. Cinquième " "
30	17	Vendredi. Sixième " "
31	18	Samedi. Septième " "
1 sept.	19	✠ Dimanche (II ^{ème} de la période). Huitième fête de l'Assomption.
2	20	Lundi. Neuvième et dernière fête de l'Assomption.
3	21	Mardi. Les Saints Joachim et Anne et les Saintes Myrophores.
4	22	Mercredi. Abstinence.
5	23	Jeudi. St. Jérémie prophète.
6	24	Vendredi. Abstinence.
7	25	Samedi. Les apôtres St. Thomas, St. Jacques mineur, et St. Simon.
8	26	✠ Dimanche (III ^{ème} de la période). Fête de la Résurrection. Commémoration de la découverte de la ceinture de la Ste. Vierge.

N. st. V. st.

- 9 27 Lundi. Les Saints Etienne d'Oulnia et ses compagnons et les Sts. Goharinus, Zamidus, Tukicus et Raticus, martyrs.
- 10 28 Mardi. Les Saints prophètes Ezéchiël et Esdras et St. Zacharie, père de St. Jean-Baptiste.
- 11 29 Mercredi. Abstinence.
- 12 30 Jeudi. Commémoration de la découverte de la tête de St. Jean-Baptiste, et St. Job le juste.
- 13 31 Vendredi. Abstinence.

SEPTEMBRE.

N. st. V. st.

- 14 1 Samedi. Fête du Concile de Nicée (325).
- 15 2 ✠ Dimanche (IV^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.
- 16 3 Lundi. St. André de Mélitène et les soldats de sa cohorte; St. Callinique de Cilicie et St. Diomède de Tarse, tous martyrs.
- 17 4 Mardi. St. Adrien de Nicomédie, Ste. Anatolie, St. Théodore d'Amassie et St. Eleuthère martyrs.
- 18 5 Mercredi. Abstinence.
- 19 6 Jeudi. St. Abraham et St. Khorène prêtres; les Saints Cosmas et Damien médecins et St. Adéodat, (*Hixtibuzd*) le persan, tous martyrs (¹).
- 20 7 Vendredi. Abstinence.
- 21 8 ✠ Samedi. *Nativité de la Ste. Vierge*
- 22 9 ✠ Dimanche (V^{ème} de la période). Fête de la Résurrection, *Barékendan* de la Ste. Croix.
- 23 10 Lundi. Maigre et abstinence en l'honneur de la Ste. Croix.
- 24 11 Mardi. " "
- 25 12 Mercredi. " "
- 26 13 Jeudi. " "
- 27 14 Vendredi. " "
- 28 15 Samedi. Dédicace de l'Eglise du St. Sépulchre à Jérusalem.

PÉRIODE DE L'EXALTATION DE LA STE. CROIX (*Khatchveratz*).Voir II^{ème} partie § 13.

- 29 16 ✠ Dimanche (I^{er} de la période). **Exaltation de la Ste. Croix.**

(¹) Ces Saints sont ici transférés du sixième lundi et mardi de l'Avent, ces deux jours étant pris cette année (1907), par deux des grandes fêtes majeures de la fin de l'année.

N. st. V. st.

- 30 17 ✠ Lundi. Deuxième fête de l'Exaltation de la Ste Croix.
Commémoration de défunts. *Fête de précepte.*
- 1 oct. 18 Mardi. Fête de la Sainte Eglise.
- 2 19 Mercredi. "
- 3 20 Jeudi. "
- 4 21 Vendredi. Fête de la Sainte Croix.
- 5 22 Samedi. "
- 6 23 ✠ Dimanche (II^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.
Barikendan,
- 7 24 Lundi. Maigre pour les Quatre-Temps d'automne. St. Mamas de Gangra anachorète, St. Philictimon de Lycaonie, martyr, et St. Siméon Stylite.
- 8 25 Mardi. Maigre pour les Quatre-Temps. Ste. Fébronie de Nisibin, avec Ste. Marianée (ou Marghélite) de Pisidie vierges et martyres, et Ste. Suzanne fille de St. Vardan et reine de Géorgie, martyre arménienne (458).
- 9 26 Mercredi. Maigre pour le Quatre-Temps. Abstinence.
- 10 27 Jeudi. Maigre pour les Quatre-Temps. St. Barlaam, vieillard d'Antioche, St. Anthime évêque de Nicomédie, et St. Irénée évêque de Sirmium.
- 11 28 Vendredi. Abstinence.
- 12 29 Samedi. St. George, milicien de Cappadoce, St. Adauctus d'Ephèse et St. Romain chantre d'Emesse, martyrs.
- 13 30 ✠ Dimanche (III^{ème} de la période). Fête de la Ste. Croix de Varak.

OCTOBRE.

N. st. V. st.

- 14 1 Lundi. St. David de Douin, martyr arménien (693), St. Eulampius et Ste. Eulampia di Nicomédie frères et martyrs.
- 15 2 Mardi. St. Eustache, général romain, avec Ste. Théopistée sa femme et les Saints Agapius et Théopiste ses fils martyrs: Ste. Ermonée fille du diacre Philippe et Ste. Cathérine (ou Nectarine) d'Alexandrie, vierges et martyrs.
- 16 3 Mercredi. Abstinence.
- 17 4 Jeudi. Les Saints Isaac et Hamzasb, satrapes et martyrs arméniens (786).
- 18 5 Vendredi. Abstinence.
- 19 6 Samedi. Les soixante-douze disciples de Jésus-Christ.
- 20 7 ✠ Dimanche (IV^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.

N. st. V. st.

- 21 8 Lundi. St. Phocas évêque de Sinope et St. Irénée évêque de Lyon, disciples des Apôtres.
- 22 9 Mardi. Ste. Thècle, disciple des Apôtres, et les Stes. Barbara de Paphlagonie et Pélagie de Tarse, vierges et martyres.
- 23 10 Mercredi. Abstinence.
- 24 11 Jeudi. St. Pantaléon médecin et St. Ermolaus, prêtre, martyrs de Nicomédie; Ste. Eupraxie de Byzance, vierge et anachorète.
- 25 12 Vendredi. Abstinence.
- 26 13 Samedi. St. Mesrop Machtotz (440), St. Elysée historiographe (V^{ème} siècle), St. Moïse de Khorène (V^{ème} siècle), St. David le philosophe (V^{ème} siècle), St. Grégoire de Narek (1003) et St. Nersès III Chinorhali (1173) docteurs de l'Eglise arménienne.
- 27 14 ✠ Dimanche (V^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.
- 28 15 Lundi. St. Grégoris exarque de l'Albanie caspienne (découverte de son corps en 489), les saints frères Tatoul et Varus et St. Thomas, anachorètes arméniens (V^{ème} siècle); les Saints Antoine et Kronidès anachorètes arméniens (IV^{ème} siècle) et les sept Saints *Khotadjraks* (étym. anachorètes herbivores) martyrs arméniens (604).
- 29 16 Mardi. St. Ananie, St. Mathias, St. Barnabé, St. Philippe le diacre, et les Saints Silas et Sylvain apôtres.
- 30 17 Mercredi. Abstinence.
- 31 18 Jeudi. St. Denis l'Aréopagite, St. Timothée et St. Tite apôtres (1).
- 1 nov. 19 Vendredi. Abstinence.
- 2 20 Samedi. Les Quatre Saints Evangélistes, St. Mathieu, St. Marc, St. Luc et St. Jean.
- 3 21 ✠ Dimanche. (VI^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.
- 4 22 Lundi. St. Longin le centurion, St. Joseph, époux de la Sainte Vierge; St. Joseph d'Arimatee: St. Lazare ami de Jésus-Christ et les Saintes Marthe et Marie, ses sœurs.
- 5 23 Mardi. St. Théodoret (ou Théoditon) prêtre d'Antioche; les Saints Zénon, Macaire et Eudoxius, martyrs de Mélitène et St. Romulus (ou Ramèlas) commandant romain, martyrs.
- 6 24 Mercredi. Abstinence.

(1) L'Eglise arménienne appelle aussi apôtres les disciples de Jésus-Christ, et ceux qui ont été en relation avec les Apôtres.

- | N. st. | V. st. | |
|--------|--------|--|
| 7 | 25 | Jedi. Les Saints Kharétiens, c'est-à-dire les Saints Kharétas et les dix mille deux cents martyrs d'Ethiopie, et les Saints Artémus martyr d'Alexandrie, Christophorus le Scythe avec les Saintes Callinica et Aquilina ses compagnes, martyrs. |
| 8 | 26 | Vendredi. Abstinence. |
| 9 | 27 | Samedi. Les douze Saints Docteurs de l'Eglise: Rhéteus (Hierotheus) athénien, Denys l'Aréopagyte, Sylvestre de Rome, Athanase d'Alexandrie, Cyrille d'Alexandrie, Ephrem le Syrien, Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Epiphane de Chypre, Jean Chrysostome, et Cyrille d'Alexandrie. |
| 10 | 28 | ☩ Dimanche (VII ^{ème} de la période). Fête de l'Invention de la Ste. Croix, par St. Hélène. |
| 11 | 29 | Lundi. St. Anastase prêtre persan, St. Varus d'Egypte et Ste. Théodoride (ou Théodite) veuve de Lycaonie, avec ses trois fils et autres compagnons. |
| 12 | 30 | Mardi. Les Saints Hypérikiens c'est-à-dire St. Hipéricus et ses six compagnons, martyrs a Samosate. — St. Sévérien milicien de Sébaste et St. Babylas vieillard de Nicomédie, avec quatre-vingt-quatre enfants, tous martyrs (¹). |
| 13 | 31 | Mercredi. Abstinence. |

NOVEMBRE.

- | V. st. | N. st. | |
|--------|--------|--|
| 14 | nov. 1 | Jedi. St. Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople. |
| 15 | 2 | Vendredi. Abstinence. |
| 16 | 3 | Samedi. <i>Fête de tous les Saints, anciens et nouveaux, connus et inconnus.</i> |
| 17 | 4 | ☩ Dimanche (VIII ^{ème} de la période). Fête de la Résurrection. |
| 18 | 5 | Lundi. St. Etienne patriarche de Rome et ses saints compagnons, prêtres diacres et laïques, tous martyrs à Rome. |
| 19 | 6 | Mardi. St. Akephsimus évêque, St. Joseph prêtre et St. Ayithalas diacre, martyrs persans, et St. Platon martyr d'Ancyre. |
| 20 | 7 | Mercredi. Abstinence. |

(¹) Ces deux fêtes sont réunies pour permettre de célébrer le jeudi la fête de St. Jean Chrysostome qui ne peut être célébrée en son jour, c'est-à-dire au samedi de la 7^{ème} semaine, à cause de la Toussaint qui, en 1907, tombe le samedi, 3 novembre.

N. st. V. st.

- 21 8 Jeudi. Les Saints Métrophane, Alexandre et Paul le Confesseur, patriarches de Constantinople; et les Saints Marcien et Martyron syncelles de Constantinople.
- 22 9 Vendredi. Abstinence.
- 23 10 Samedi. Les Saints Archanges Gabriel et Michel et tous les saints Anges de la milice céleste.
- 24 11 ✠ Dimanche (IX^{ème} de la période). Fête de la Résurrection.
- 25 12 Lundi. St. Mélétius patriarche d'Antioche, St. Mennas l'Egyptien, martyr: St. Mèlès (ou Mélétius) évêque en Perse; St. Bouras prêtre, et St. Chènes diacre, martyrs persans.
- 26 13 Mardi. St. Démétrius de Thessalonique et St. Basiliscus prêtre d'Ancyre, martyrs.
- 27 14 Mercredi. Abstinence.
- 28 15 Jeudi. Les Saints Gurias, Samonas et le diacre Abibas, martyrs d'Edesse; St. Romain, moine de Palestine, St. Barulas enfant et St. Hysichius, milicien d'Antioche, martyrs.
- 29 16 Vendredi. Abstinence.
- 30 17 Samedi. St. André et St. Philippe, apôtres.

PÉRIODE DE L'AVEUT (*Hîsnakatz*). Voir II^{ème} partie § 14.

- 1 déc. 18 ✠ Dimanche (I^{er} de l'Avent). Fête de la Résurrection. *Barékendan* de l'Avent.
- 2 19 Lundi. Maigre et abstinence.
- 3 20 Mardi. *
- 4 21 ✠ Mercredi. *Présentation de la Ste. Vierge*. On supprime l'Office de l'abstinence en gardant le maigre.
- 5 22 Jeudi. Maigre et abstinence.
- 6 23 Vendredi. *
- 7 24 Samedi. St. Grégoire le Thaumaturge évêque de Néocésarée, St. Nicolas, évêque de Myre et St. Myrhone, évêque de Crète.
- 8 25 ✠ Dimanche (II^{ème} de l'Avent). Fête de la Résurrection.
- 9 26 Lundi. Ste. Julienne et Ste. Basilisse, vierges et martyres de Nicomédie.
- 10 27 Mardi. St. Lucien, prêtre d'Antioche; les Saints Taracus, Probus et Andronicus martyrs de Tarse; St. Onésime et autres saints disciples de l'Apôtre St. Paul.
- 11 28 Mercredi. Abstinence.
- 12 29 Jeudi. St. Clément évêque d'Ancyre et St. Bagratius (*Pan-cratius*) évêque de Taormine.
- 13 30 Vendredi. Abstinence.

DECEMBRE.

N. st. V. st.

- 14 déc. 1 ✠ Samedi. Les Saints Thaddée et Barthélemy, apôtres, premiers Illuminateurs de l'Arménie. *Fête de précepte.*
- 15 2 ✠ Dimanche (III^{ème} de l'Avent). Fête de la Résurrection.
- 16 3 Lundi. St. Janvier (*Januarius*) évêque de Bénévent, et St. Mercure le Scyte, milicien et martyr à Césarée. — St. Jacques (Jakovik) martyr persan, et St. Thémistocle (Ira-vapar) martyr de Lycie (1).
- 17 4 Mardi. St. Abgar roi d'Arménie, (à Edesse) le premier roi chrétien.
- 18 5 Mercredi. Abstinence.
- 19 6 Jeudi. Les Saints Anachorètes d'Égypte : Paul l'ancien, Paul le nouveau, Macaire le Grand, Evagrius, Jean de la Fosse, Jean le Bref, Nile, Arsène, Sisianus, Daniel, Sérapion, Macaire le Mineur, Pimén et autres saints anachorètes.
- 20 7 Vendredi. Abstinence.
- 21 8 Samedi. St. Nicolas Thaumaturge, évêque de Myre.
- 22 9 ✠ Dimanche (IV^{ème} de l'Avent). *Conception de la Ste. Vierge.*
- 23 10 Lundi. Maigre pour les Quatre-Temps d'hiver. St. Mennas d'Alexandrie; St. Hermogènes et St. Eugraphus, martyrs; les Saints Jean et Alexiacus, pauvres volontaires.
- 24 11 Mardi. Maigre pour les Quatre-Temps. St. Corneille, le centurion, St. Simou, parent de Jésus-Christ, St. Polycarpe évêque de Smyrne et les martyrs Orientaux.
- 25 12 Mercredi. Maigre et office de pénitence.
- 26 13 Jeudi. Maigre pour le Quatre-Temps. St. Eustratius, St. Auxence, St. Eugène, St. Oreste et St. Mardarius martyrs de l'Arménie mineure.
- 27 14 Vendredi. Maigre et office de pénitence.
- 28 15 Samedi. St. Jacques évêque de Nisibe, St. Marouké (Marcellus) anachorète, et St. Melèce (ou Méletius) évêque en Perse.
- 29 16 ✠ Dimanche (V^{ème} de l'Avent). Fête de la Résurrection.

(1) Ces deux fêtes, célébrées ordinairement la première le lundi, et la deuxième le mardi de la troisième semaine de l'Avent, sont, cette année, réunies pour permettre de célébrer, le mardi, la fête de St. Abgar roi d'Arménie qui tombe le samedi de la cinquième semaine, mais qui, cette année, est transférée pour qu'on puisse célébrer, en ce jour, la fête des Sts. Basile, Grégoire, Sylvestre et Ephrem.

N. st. V. st.

- 30 17 Lundi. St. Ignace patriarche d'Antioche, St. Addée évêque d'Edes et St. Maruthas, évêque de Niphircerta (Mésopotamie).
- 31 18 Mardi. St. Théopompus, évêque de Nicomédie, St. Théonas, le magicien, et les quatre Saints miliciens, Bassus, Eusèbe, Eutychès et Basilidès, martyrs à Nicomédie.
- 1 janv. 19 Mercredi. Abstinence.
- 2 20 Jeudi. Les Saints Indus, Domnas et Cléricus prêtre, avec les vingt mille martyrs brûlés dans l'Eglise de Nicomédie.
- 3 21 Vendredi. Abstinence.
- 4 22 Samedi. Les saints docteurs Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Sylvestre de Rome et Ephrem le Syrien.
- 5 23 ✠ Dimanche (VI^{ème} de l'Avent). Fête de la Résurrection.
- 6 24 Lundi. St. David et St. Jacques frère du Seigneur. 1^{ère} fête majeure.
- 7 25 Mardi. St. Etienne protomartyr. 2^{ème} fête majeure.
- 8 26 Mercredi. Abstinence.
- 9 27 Jeudi. Les apôtres St. Pierre et St. Paul. 3^{ème} fête majeure.
- 10 28 Vendredi. Abstinence.
- 11 29 Samedi. St. Jacques majeur et St. Jean l'Evangeliste. 4^{ème} fête majeure. *Barékendan* de la Théophanie.
- 12 30 ✠ Dimanche (VII^{ème} de l'Avent). Fête de la Résurrection et maigre pour la Théophanie.
- 13 31 Lundi. Maigre et abstinence pour la Théophanie.

La semaine s'achève en 1908. Du mardi 1 janvier au vendredi 4 janvier quatre jours d'abstinence. Le samedi 5 janvier veille de la Théophanie; le dimanche 6 janvier fête de la Théophanie.

 SISMANOGLU
MEGARD



SISMANOGILJO
MEGARDO

BU

 **SISMANOGGIO**
MECCANICO

10/09

DU MÊME AUTEUR.

Les titres exprimant directement la divine Maternité de Marie dans le Théotocarion du Patriarcat de Constantinople. Extrait du Bessarione. Rome, Pustet, 1906.

Sunt-ne Latini Quartodécimani? Extrait de la Revue: Slavorum litterae theologicae. Prague, Rohliček et Sievers. Rome, Pustet, 1906.

On y démontre que, par une étrange méprise, l'Eglise orthodoxe toute entière a considéré les Latins comme des Quartodécimans célébrant Pâques en n'importe quel jour de la semaine, car elle leur appliqua, en 1593, le 1^{er} canon du Concile d'Antioche (341) porté contre les Quartodécimans. On y établit aussi, par la pratique soit de Rome soit d'Alexandrie, le vrai sens de l'expression: Pâques avec les Juifs (Πάσχα μετὰ τῶν Ἰουδαίων). Ce travail a paru, en arménien, dans le Revue Louss de Constantinople (n. 35 et 37-42).

La primauté de St. Pierre prouvée par les titres que lui donne l'Eglise russe dans sa liturgie. Paris, Palmé, 1867.

The Pope of Rome and the Popes of the Oriental Orthodox Church. London, Longmans, 1871. En français (Paris, Plon, 1875); en allemand (Mainz, Kirchheim, 1877); en russe (Freiburg in Brisgau, Herder, 1899).

Le Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand.

L'avenir de l'Eglise russe. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1874. — En italien (Prato, Guasti, 1875). — En anglais, New York, Cath. public. Society, 1876.

Anglicanism, Old catholicism and the Union of the Christian Episcopal Churches. London, Pickering, 1875. — En all. (Mainz, Kirchheim).

A Russian social panslavist program drawn up in London. Contemporary Review, August, 1881.

La Russie et l'union des Eglises. Lethielleux, 1897. Paris.

Examen critique des deux principales objections alléguées contre le Calendrier occidental ou grégorien. Analele Institutului Meteorologie al României. Bucarest, T. XIII, 1897 (En français et en roumain).

La question du Calendrier à la fin du XIX^e siècle. Bucarest, Socecu, 1898.

La question du Calendrier au point de vue social. Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, 30 mars 1901. Paris. — La Serbie et la fin d'une contestation pascale de trois siècles. Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres, 21 juin 1901. Paris.

La cristianizzazione del Calendario e la riforma pasquale in Russia. Bessarione, 1900, n. 47-48. — Il gran ciclo pasquale di 532 anni detto ciclo dionisiano. Bessarione, 1900, n. 49-50.

Ὁ Πασχάλιος Πρόλογος Θεοφίλου Ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας καὶ ἡ τροποποίησις τῶν πασχαλίων κατόνων. Constantinople, Weiss, 1903 (Ecrit dédié au Grand Logothète du Patriarcat).

L'Italia e la questione del calendario, al principio del XX secolo (Estratto dalla Rassegna nazionale). Roma, Loescher, 1905.

En préparation:

L'anima di Maria nel « Magnificat ».